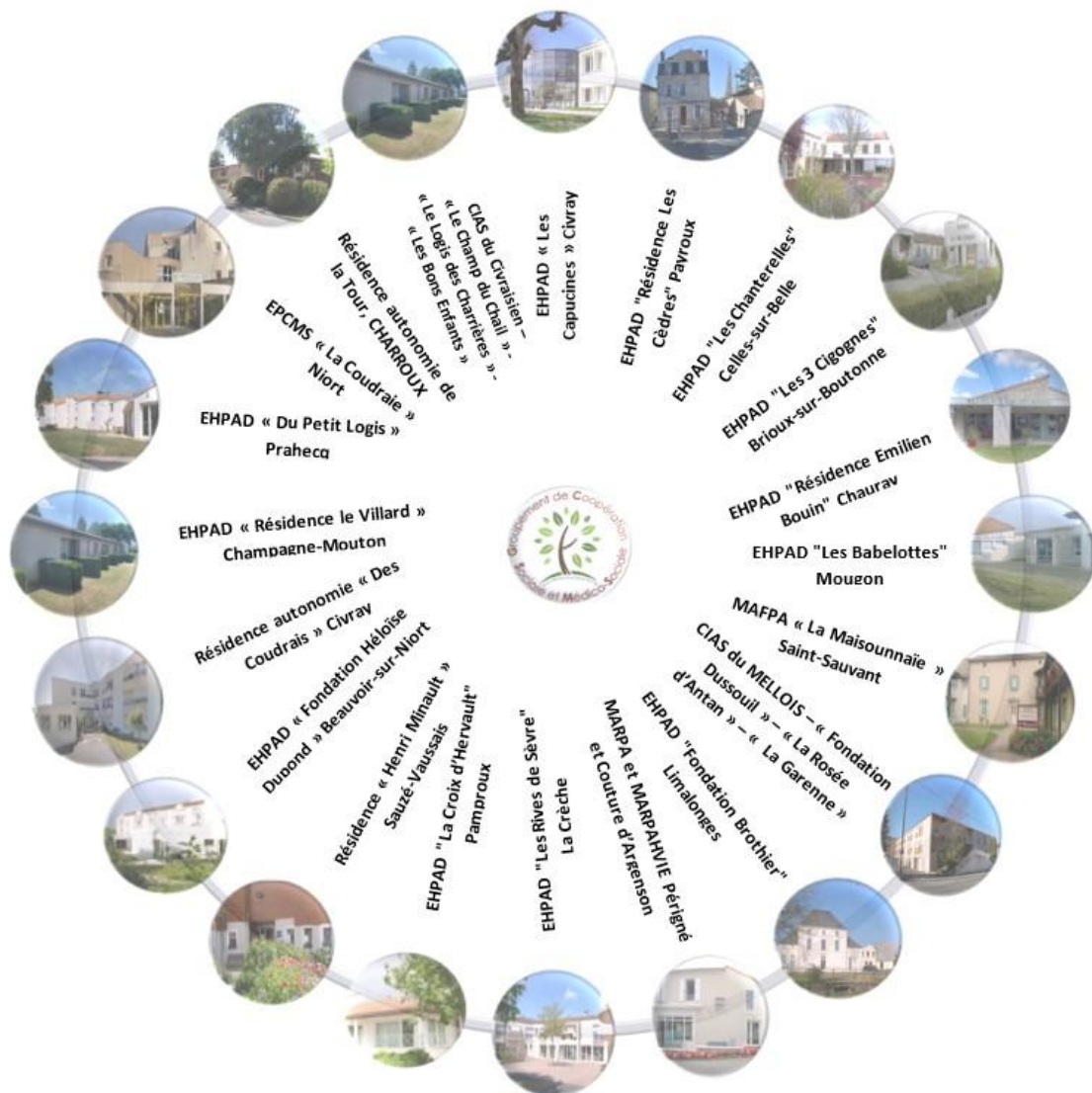




Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale
Pays Mellois - Poitou Charente

BILAN D'ACTIVITE 2025

GCSMS Pays Mellois – Poitou Charente



GCSMS Pays Mellois – Poitou Charente

EHPAD « Fondation Brothier » - 1, rue de stade – 79190 LIMALONGES
Site internet : gcsmspaysmelloissud79.fr

SOMMAIRE

I.	SERVICE MJPM.....	3
II.	COMMISSION DE FORMATION.....	14
III.	PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA CONSOMMATION DU CHANVRE ALIMENTAIRE...	16
V.	GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS.....	26
VI.	LA COMMISSION INNOVATION APPEL A PROJET	30
VII.	LA COMMISSION RESIDENCE AUTONOMIE.....	37
VIII.	LA COMMISSION ANIMATION	38
IX.	FONCTIONNEMENT ET travaux DU COMITE TECHNIQUE	41
X.	LES INSTANCES DU GCSMS EN 2025.....	44



I. SERVICE MJPM

LE SERVICE MJPM, assuré par Aurélie CLISSON.

Aurélie Clisson Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs du GCSMS est à votre disposition pour tous renseignements relatifs aux mesures de protection (habilitation familiale, curatelle, tutelle)

Le service MJPM est au cœur du fonctionnement du GCSMS Poitou Charente. Créé en 2009, il assure le soutien et le suivi des résidents accueillis par les établissements et services adhérents du GCSMS.



3

1. Les mesures assurées par la Mandataire au 31.12.2025 :

17 curatelles renforcées, 20 tutelles, 5 sauvegardes de justice

EHPAD LIMALONGES : 8 mesures

EHPAD CELLES SUR BELLE : 5 mesures

EHPAD LEZAY : 7 mesures

EHPAD BRIOUX SUR BOUTONNE : 5 mesures

EHPAD CHEF BOUTONNE : 6 mesures

EHPAD PAMPROUX : 3 mesures

EHPAD MOUGON : 1 mesure

VILLAGE RETRAITE BRIOUX SUR BOUTONNE : 2 mesures

RESIDENCE AUTONOMIE DE MELLE : 1 mesure

RESIDENCE AUTONOMIE DE SAUZE VAUSSAIS : 1 mesure

5 Entrées et 11 sorties (11 décès)

En 2025 : 42 mesures

2. Les mesures assurées par la Mandataire au 30.06.2026 :

15 curatelles renforcées, 21 tutelles, 1 sauvegardes de justice

EHPAD LIMALONGES : 8 mesures

EHPAD CELLES SUR BELLE : 4 mesures

Au 30.06.2026 : 37 mesures

EHPAD LEZAY : 8 mesures

EHPAD BRIOUX : 5 mesures

EHPAD CHEF BOUTONNE : 4 mesures

EHPAD PAMPROUX : 4 mesures

VILLAGE RETRAITE BRIOUX : 2 mesures

RESIDENCE AUTONOMIE DE SAUZE VAUSSAIS : 1 mesure

EHPAD CHIZE : 1 mesure

MESURE A DOMICILE : 1 mesure

4 entrées + 4 sorties (3 décès + 1 transfert de dossier)

Aucune mesure à la Résidence Autonomie de Melle, le Village Retraite de LEZAY et l'EHPAD de MOUGON.

4

3. Conseil aux familles et aux résidents :

Nombre de contacts au 30.06.2025 : 3

Nombre de contacts au 30.06.2026: 7

4. Informations diverses :

L'EHPAD de Chizé a une mesure exercée par le GCSMS.

Une mesure à domicile est exercée par le GCSMS.

Une mesure exercée à l'hôpital de Melle/suite intégration EHPAD de Chef-Boutonne.

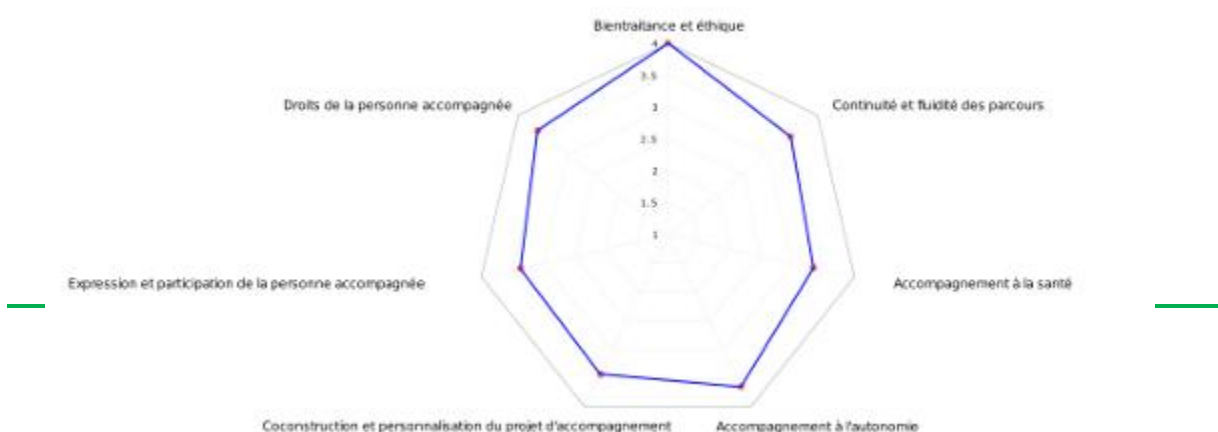
Départ en Retraite de MME GAILLARD / Magistrat au Tribunal de Grande Instance de NIORT/
Nouvelle Magistrat.

Effectif réduit de Gréffier.

5. Evaluation Externe du MJPM en 2025 :

L'évaluation externe du service MJPM du GCSMS a été réalisé et finalisé en décembre 2025.

CHAPITRE 1 : LA PERSONNE – 3,55



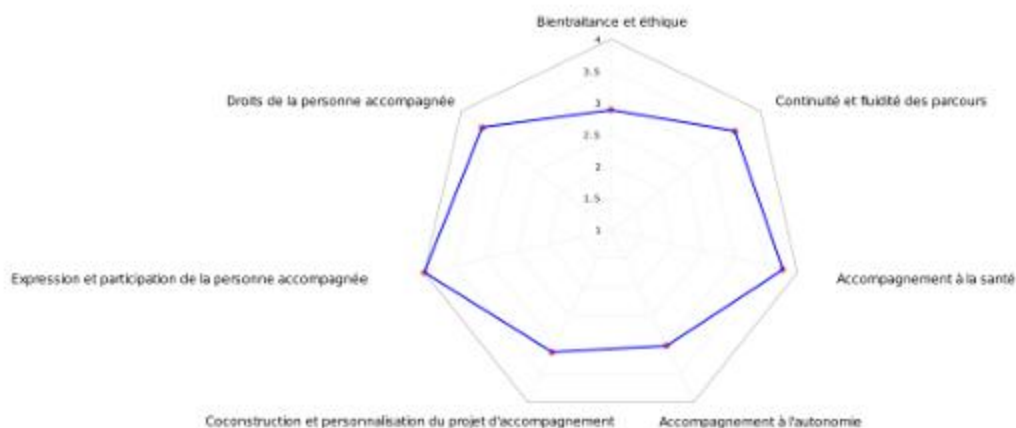
LA PERSONNE			
BIENTRAITANCE ET ETHIQUE			4
La personne accompagnée s'exprime sur la bientraitance	4		
DROITS DE LA PERSONNE ACCOMPAGNEE			3.62
La personne accompagnée est informée de ses droits de façon claire et adaptée. Sa compréhension est recherchée et favorisée	3.14	La personne accompagnée est associée à la révision des règles de vie collective ou des modalités de fonctionnement du service	3.71
La personne bénéficie d'un cadre de vie ou d'accompagnement adapté et respectueux de ses droits fondamentaux	4		
EXPRESSION ET PARTICIPATION DE LA PERSONNE ACCOMPAGNEE			3.37
L'expression de la personne est recueillie tout au long de son accompagnement	3.83	La personne accompagnée exprime son choix de manière éclairée	3.83
La personne accompagnée participe à la vie sociale	4	La personne accompagnée exerce sa citoyenneté et/ou bénéficie d'une éducation à la citoyenneté	3.09
La personne accompagnée est actrice des instances collectives ou de toutes autres formes de participation. Sa participation effective est favorisée	2.11		
COCONSTRUCTION ET PERSONNALISATION DU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT			3.43
La personne est actrice de la personnalisation de son projet d'accompagnement	3.53	L'entourage est associé dans l'accompagnement de la personne	3.33
ACCOMPAGNEMENT A L'AUTONOMIE			3.64
La personne bénéficie d'un accompagnement favorisant son autonomie	3.39	La personne est accompagnée pour accéder ou se maintenir dans son logement ou son hébergement	3.67
ACCOMPAGNEMENT A LA SANTE			3.33
La personne bénéficie d'un accompagnement en matière de prévention et d'éducation à la santé	2	La personne est actrice de ses choix sur son accompagnement en santé, la stratégie thérapeutique et les soins qui lui sont proposés	4
La personne accompagnée bénéficie d'une prise en charge de ses douleurs	4		
CONTINUITE ET FLUIDITE DES PARCOURS			3.46
La personne bénéficie d'un accompagnement favorisant la continuité et la fluidité de son parcours	3.46		

A AMELIORER –

- La personne accompagnée n'est pas assez informée en ce qui concerne la possibilité de désignation d'une personne de confiance pour son accompagnement dans ses démarches
- Absence de formation de la MJPM autour de l'éducation et la prévention en santé

- Absence d'outils d'évaluation des besoins (grille d'évaluation des besoins) de la personne accompagnée pour construire son projet d'accompagnement
- Renforcer l'expression de la satisfaction des personnes accompagnées. Un questionnaire de satisfaction a été établi et fournit aux personnes accompagnées mais n'a pas été diffusé aux personnes accompagnées.
- Mise en place de formation autour des droits de la personne accompagnée pour le service MJPM.

CHAPITRE 2 : LES PROFESSIONNELS – 3,41



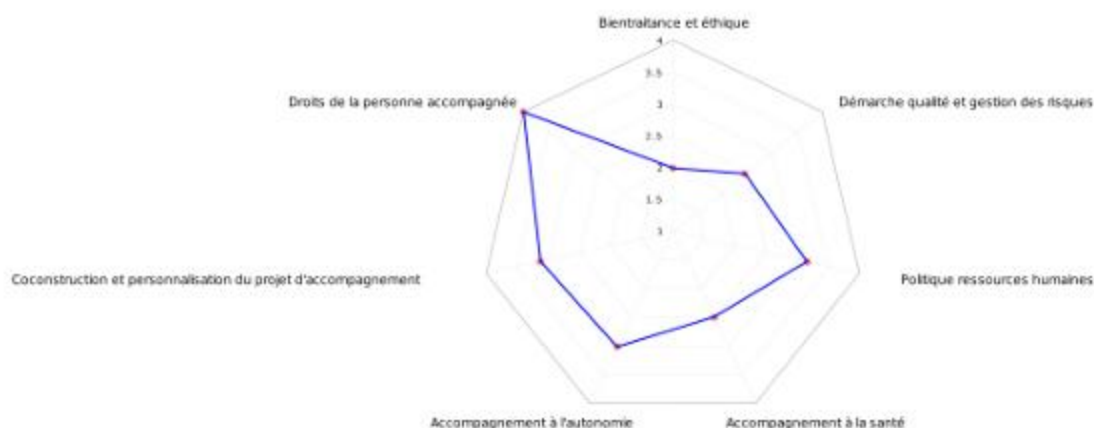
LES PROFESSIONNELS			
BIENTRAITANCE ET ETHIQUE			2.88
Les professionnels contribuent aux questionnements éthiques	2.88		
DROITS DE LA PERSONNE ACCOMPAGNEE			3.58
Les professionnels favorisent l'exercice des droits fondamentaux et des libertés individuelles de la personne accompagnée	3.58		
EXPRESSION ET PARTICIPATION DE LA PERSONNE ACCOMPAGNEE			4
Les professionnels favorisent la participation sociale de la personne accompagnée	4		
COCONSTRUCTION ET PERSONNALISATION DU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT			3.13
Les professionnels adaptent avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques auxquels elle est confrontée	3.13		
ACCOMPAGNEMENT A L'AUTONOMIE			3
Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement pour favoriser l'autonomie de la personne	3	La personne est accompagnée pour accéder ou se maintenir dans son logement ou son hébergement	3.67
ACCOMPAGNEMENT A LA SANTE			3.75
Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement en santé mentale	3.5	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement de fin de vie et du	4

de la personne		deuil de la personne	
CONTINUITE ET FLUIDITE DES PARCOURS			3.5
Les professionnels favorisent la continuité de l'accompagnement dans l'ESSMS	2.83	Les professionnels facilitent la fluidité du parcours de la personne accompagnée, en coordination avec les partenaires	3.67
Les professionnels partagent entre eux les informations nécessaires à la continuité de l'accompagnement de la personne	4		

A AMELIORER –

- Absence de formation autour du questionnement éthique, à installer pour le service MJPM
- Non utilisation de formulaire de recueil du droit à l'image
- Mise en place une grille d'évaluation du risque d'addiction des personnes accompagnées
- Mise en place d'une formation pour le service MJPM afin de sensibiliser et/ou former au repérage, à la prévention et à la gestion des risques de rupture de parcours de la personne accompagnée.

CHAPITRE 3 : L'ESSMS – 2,89



L'ESSMS			
BIENTRAITANCE ET ETHIQUE			2
L'ESSMS définit et déploie sa stratégie en matière de bientraitance	2		
DROITS DE LA PERSONNE ACCOMPAGNEE			4
L'ESSMS veille à ce que la personne accompagnée dispose d'un cadre de vie adapté et respectueux de ses droits fondamentaux	4		
COCONSTRUCTION ET PERSONNALISATION DU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT			3.13
L'ESSMS coconstruit sa stratégie d'accompagnement et son inscription dans le territoire, dans une approche inclusive	3.13		
ACCOMPAGNEMENT A L'AUTONOMIE			3

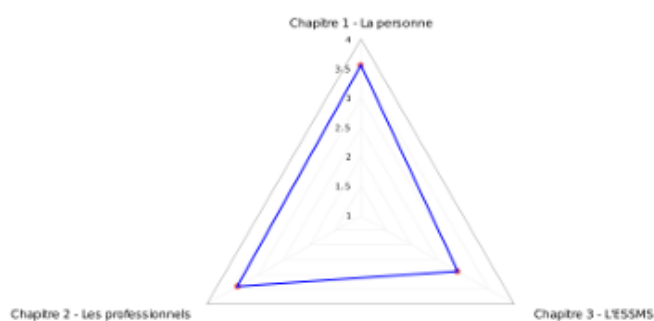
L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement de la personne accompagnée	3		
ACCOMPAGNEMENT A LA SANTE			2.5
L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de gestion du risque médicamenteux	N.C	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux	2.5
POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES			3.17
L'ESSMS définit et déploie une politique ressources humaines au service de sa stratégie et de la qualité de l'accompagnement	3.22	L'ESSMS met en œuvre une politique de qualité de vie au travail	3.11
DEMARCHE QUALITE ET GESTION DES RISQUES			2.44
L'ESSMS définit et déploie sa démarche d'amélioration continue de la qualité et gestion des risques	2.67	L'ESSMS définit et déploie son plan de prévention des risques de maltraitance et de violence	2.33
L'ESSMS assure le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations	3.33	L'ESSMS assure le recueil et le traitement des événements indésirables	2
L'ESSMS est doté d'un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité	1.5	L'ESSMS s'inscrit dans une dynamique d'innovation et d'évolution sociétale	2.83

A AMELIORER –

- Actualisation du projet de service datant de 2009 concernant la définition de la bientraitance, pas partager avec l'ensemble des professionnels
- Déploiement de la démarche de bientraitance avec l'ensemble des professionnels
- Mise en place d'actions de sensibilisation à la bientraitance pour tout nouvel intervenant pour le GCSMS et le service MJPM
- Mise en place de formation et sensibilisation régulière à la bientraitance pour le service MJPM
- Mise en place de formation et sensibilisation régulière à la prévention de l'autonomie ainsi qu'à la prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées pour le service MJPM
- Mise en place de dispositions préventives et de gestion formalisées des risques infectieux et les conduites à tenir pour le service MJPM
- Mise en place de formation et sensibilisation régulière à la prévention et à la maîtrise du risque infectieux en cas de visite auprès de personnes accompagnées pour le service MJPM
- Création d'un moyen de traçabilité de suivi du plan d'action
- Elaboration d'un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées pour le service MJPM
- Elaboration d'un Règlement Intérieur pour le service MJPM précisant les sanctions disciplinaires en cas de manquement de la part d'un agent
- Mise en place de formation et sensibilisation régulière à la détection et au signalement de faits de maltraitance et de violence pour le service MJPM
- Elaboration d'un recueil de procédure de gestion et de traitement des événements indésirables et des événements indésirables graves, d'une fiche dédiée ainsi que d'un registre pour le service MJPM
- Communication des bilans de plaintes et réclamations et des EI et EIG auprès du service MJPM et des autorités

- Elaboration d'un plan de gestion de crise et de continuité d'activité pour le service MJPM
- Mise en place de formation et sensibilisation régulière à la gestion de crise pour le service MJPM.

CONCLUSION



En conclusion, le service MJPM présente des pratiques centrées sur la bientraitance, la proximité et la participation des majeurs protégés. La mise en œuvre des axes de progrès identifiés permettra de renforcer la conformité au référentiel HAS et d'améliorer la qualité, la sécurité et la traçabilité de l'accompagnement.

	LA PERSONNE	LES PROFESSIONNELS	ESSMS
BIENTRAITANCE ET ETHIQUE	4	2.88	2
DROITS DE LA PERSONNE ACCOMPAGNEE	3.62	3.58	4
EXPRESSION ET PARTICIPATION DE LA PERSONNE ACCOMPAGNEE	3.37	4	-
COCONSTRUCTION ET PERSONNALISATION DU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT	3.43	3.13	3.13
ACCOMPAGNEMENT A L'AUTONOMIE	3.64	3	3
ACCOMPAGNEMENT A LA SANTE	3.33	3.75	2.5
CONTINUITE ET FLUIDITE DES PARCOURS	3.46	3.5	-
POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES	-	-	3.17
DEMARCHE QUALITE ET GESTION DES RISQUES	-	-	2.44

Appréciation générale

Le service MJPM du GCSMS Pays Mellois Sud Deux-Sèvres, créé en 2009, occupe une place centrale dans le fonctionnement du groupement. Il assure le suivi et l'accompagnement des résidents des structures adhérentes, comprenant des EHPAD, Résidences autonomie, MARPA, SSIAD, SPASAD et SAAD. Le service MJPM, créé la même année que le GCSMS, a pour mission principale de soutenir et d'accompagner les majeurs protégés et leurs familles dans l'exercice des mesures de protection (sauvegarde de justice, curatelle, tutelle) décidées par le Tribunal de Niort.

L'évaluation s'est déroulée au sein de l'EHPAD Les Capucines, structure adhérente au GCSMS, lieu d'implantation du bureau de la mandataire judiciaire.

Les personnes ont été rencontrées sur leurs lieux de résidence excepté pour l'un d'entre eux qui s'est déplacé sur site, en totale autonomie.

Les usagers rencontrés ont unanimement souligné leur satisfaction quant à l'accompagnement, la fréquence des rencontres à domicile et la prise en compte de leurs souhaits et projets. La proximité de la mandataire sur les établissements est particulièrement repérée. La mise en place d'un questionnaire de satisfaction en 2025 constitue un premier pas vers l'évaluation continue de la qualité du service.

En matière de droits des personnes accompagnées, plusieurs points forts ont été identifiés, notamment l'élaboration de livrets d'accueil adaptés à chaque mesure de protection (curatelle renforcée, sauvegarde de justice, tutelle). Il est à souligner la systématisation de la recherche du consentement et la prise en compte de la liberté de choix et du refus. L'utilisation du DIPM (Document Individuel de Protection des Majeurs) et ses avenants constituent l'outil de projet personnalisé, permettant l'expression des souhaits des majeurs protégés. Enfin, le MJPM déploie une collaboration active avec les établissements et partenaires, ainsi que l'orientation vers des structures adaptées.

Cependant, certains points nécessitent des améliorations : le droit à l'image n'est pas formalisé, la personne de confiance n'est pas identifiée systématiquement et aucun outil spécifique d'évaluation des risques n'est en place.

Au niveau de l'organisation et des ressources humaines, le service bénéficie d'un pilotage assuré par le GCSMS. Le processus de recrutement et les fiches de poste sont formalisés et un plan de formation est déployé. Néanmoins, plusieurs axes de progrès ont été relevés notamment la sensibilisation et la formation régulières de la mandataire aux attendus du référentiel HAS (bientraitance, RBPP, détection et signalement des faits de maltraitance, gestion des événements indésirables), le suivi du DUERP dans sa complétude, l'entretien professionnel et l'information sur la protection du lanceur d'alerte.

Concernant la démarche qualité et la gestion des risques, le GCSMS dispose d'une politique qualité structurée via un comité stratégique et des comités techniques thématiques, avec des plans d'actions basés sur les évaluations internes et externes.

Toutefois, pour le service MJPM, plusieurs points constituent des axes de progrès, notamment :

Les droits des personnes accompagnées? :

La formalisation du droit à l'image

Démarche qualité et gestion des risques? :

L'élaboration d'un plan de prévention des risques de maltraitance et de violence, avec une procédure de gestion et de suivi.

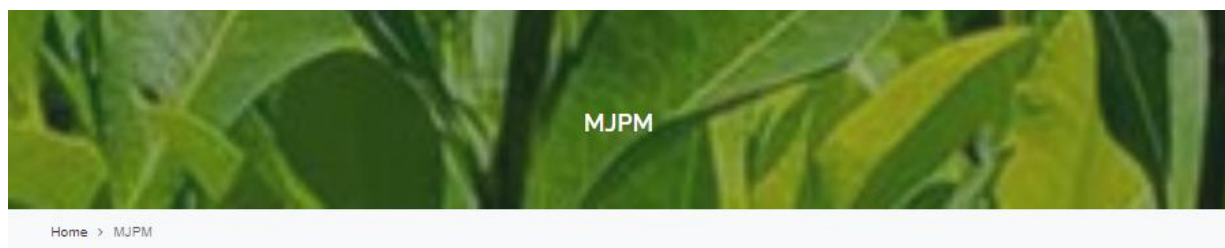
La formalisation de la procédure de gestion des plaintes et réclamations avec une fiche dédiée, un registre, l'élaboration d'un bilan et sa communication.

La formalisation de la procédure de recueil et de traitement des événements indésirables, incluant une fiche dédiée, un registre, l'élaboration d'un bilan et sa communication.

L'élaboration et la mise en place d'un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité.

En conclusion, le service MJPM présente des pratiques centrées sur la bientraitance, la proximité et la participation des majeurs protégés. La mise en œuvre des axes de progrès identifiés permettra de renforcer la conformité au référentiel HAS et d'améliorer la qualité, la sécurité et la traçabilité de l'accompagnement proposé.

6. Page MJPM du site internet :



Le service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs du GCSMS

Aurélie CLISSON, Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs du GCSMS, est à votre disposition pour tous renseignements relatifs aux mesures de protection (habilitation familiale, curatelle, tutelle...)

[Affiche service MJPM](#)

[Dépliant service MJPM](#)

Rendez-vous sur demande

06 10 80 02 09

mjpm.gcsms-paysmellois@orange.fr

La mesure de protection

Pour qui ?

Vous-même ou l'un de vos proches dans l'incapacité de gérer partiellement ou totalement les démarches de la vie quotidienne, administratives et financière.

Comment ?

Sur demande de la personne elle-même, sa famille ou ses proches :

Dossier (requête) à compléter et à adresser au Tribunal Judiciaire avec un certificat médical circonstancié réalisé par un médecin inscrit sur la liste du parquet de Niort.

Sur signalement des services sociaux, des établissements de soins ou médico-sociaux.

La désignation d'un Mandataire Judiciaire

Une fois nommé par le Tribunal, le MJPM rencontre régulièrement la personne protégée.

Il exerce le mandat confié par le Tribunal, sous le contrôle de celui-ci, auquel il rend annuellement un compte rendu de gestion.

Il assiste (curatelle) ou représente (tutelle) la personne protégée, veille à la protection de sa personne et ou de ses biens, et adapte la prise en charge en fonction de ses capacités et de ses besoins.

Le MJPM exerce sa mission en partenariat avec les différents intervenants : services sociaux, administratifs, médicaux... et avec la famille lorsque cela est pertinent.

Signalement à transmettre au Procureur de la République qui décide de la transmission ou non de la demande au juge des tutelles du Tribunal Judiciaire.

Quelles suites ?

- La personne concernée est auditionnée par le Juge des Tutelles.
- Le Juge rend sa décision (type de mesure de protection, choix du mandataire) et la notifie à la personne concernée.
- En cas de désaccord, un appel du jugement est possible auprès du greffe du Tribunal Judiciaire qui transmet à la Cour d'Appel.

*Un proche peut-être désigné par le Juge des Tutelles pour exercer la mesure.
À Défaut, un Mandataire Judiciaire professionnel est mandaté.*

L'engagement du MJPM du GCSMS :

Disponibilité et proximité au service des personnes protégées.

Visites mensuelles dans les établissements concernés.

Disponibilité
Proximité
Écoute
Visite

12

Les différentes mesures de protection

Elles peuvent être exercées par un Mandataire Judiciaire professionnel ou par un proche, sur décision puis contrôle du Juge des Tutelles.

Curatelle

Mesure d'assistance de la personne

- **Simple** : actes courants réalisés par la personne protégées, actes importants avec assistance du MJPM.
- **Renforcée** : ou aménagée : actes définis par le jugement réalisés avec le MJPM (notamment la perception des ressources et la gestion des dépenses).

Sauvegarde de justice

Mesure temporaire, représentation de la personne pour les actes définis dans le jugement ; décision de main levée, ou de mise en place de curatelle ou tutelle à l'issu.

Tutelle

Mesure de représentation de la personne ; actes courants réalisés par le MJPM, actes importants réalisés avec autorisation préalable du Juge des Tutelles.

L'Habilitation Familiale

Permet à un ascendant, un descendant, un frère ou une sœur, l'époux, un partenaire de Pacs ou un concubin, de représenter un proche dans les actes définis par jugement.



Les missions du mandataire judiciaire

Conseiller et accompagner les résidents ou les familles **dans la demande, ou la gestion, de la mesure de protection.**

Exercer les mesures de protection sur mandat du Tribunal de Niort

- Mesure de sauvegarde de justice
- Mesure de curatelle
- Mesure de tutelle

Le GCSMS Pays Mellois Sud Deux-Sèvres propose les services d'un Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM) qui pourra **vous renseigner et vous accompagner dans les démarches relatives aux mesures de protection.**

Le MJPM peut également être mandaté par le Tribunal de Niort pour **exercer la mesure de protection de résidents accueillis dans les structures d'hébergement du GCSMS.**

Informations utiles

Le MJPM du GCSMS intervient dans les établissements suivants :

- EHPAD « les 3 Cigognes » à Brioux sur Boutonne
- EHPAD « les Chanterelles » à Celles sur Belle
- EHPAD « la Rosée d'Antan » à Chef Boutonne
- EHPAD « les Babelottes » à Mougou
- EHPAD « Fondation Dussouil » à Lezay
- Village Retraite de Lezay
- EHPAD « Fondation Brothier » à Limalonges
- Foyer Logement « la Garenne » à Melle
- Résidence Autonomie « Henri Minault » à Sauzé-Vaussais

13



TÉLÉPHONE

06 10 80 02 09



ADRESSE

GCSMS Pays Mellois Poitou Charentes
Service MJPM
EHPAD Fondation Brothier
1Rue du Stade
79190 LIMALONGES



E-MAIL

mjpm.gcsms-paysmellois@orange.fr

II. COMMISSION DE FORMATION



1. Administrateurs délégués à la Commission Formation :

Mme MUSELLEC Sylvie, Directrice de l'EHPAD de CHAURAY
Mme SIMON Gwénaëlle, Directrice de l'EHPAD de Mougou
Mme SAUSSEAU Sandra, Directrice de l'EHPAD de CELLES SUR BELLE
Mme ARNOULT Hélène, Directrice du SPASAD de LEZAY
Mme BILAS BRIQUET Isabelle, Directrice de l'EHPAD de CHAMPAGNE-MOUTON.

14

2. Les Établissements représentés :

- EHPAD de Brioux sur Boutonne
- EHPAD de Celles sur Belle
- EHPAD de Chauray
- EHPAD de la Crèche
- EHPAD de Pamproux
- CIAS du Mellois
- EHPAD de Mougou
- MELIORIS MARPA de Périgné et Couture d'Argenson
- EHPAD de Prahecq
- EHPAD de Limalonges
- EHPAD de Beauvoir sur Niort
- EPCMS La Coudrais de Niort
- FOYER RESIDENCE de Sauzé-Entre Bois
- EHPAD de Civray
- RESIDENCE AUTONOMIE de Civray
- RESIDENCE AUTONOMIE de Chaunay
- Résidence de Champagne Mouton
- EHPAD de Chaunay
- EHPAD de Couhé

3. Calendrier des commissions formations 2025 :

La commission formation s'est réunie à 3 reprises sur l'année 2025.

- Le 16 janvier 2025 (EHPAD « Les 3 cigognes » - BRIOUX)
- Le 20 mai 2025 (EHPAD « Emilien Bouin » - CHAURAY)
- Le 18 novembre 2025 (EHPAD « Les Babelottes » - MOUGON)

Temps important pour échanger sur le suivi du plan de formation et les inscriptions en cours. Le compte-rendu des réunions est transmis par email à l'ensemble des établissements du GCSMS.

Depuis 2 ans, nous collaborons étroitement avec le CNFPT, antenne de Niort.

Chaque année, un point est réalisé avec le comité restreint de la commission formation et les responsables de la formation CNFPT. Ce moment nous permet de préciser nos besoins et d'établir le plan de formation annuel.

4. Plan de formation 2025 :

10 thématiques et 121 agents formés, 2 178 jours et 15 246 heures.

FORMATIONS	ORGANISME	Lieu	AGENTS FORMES
PSC1 INITIAL	SDIS	MOUGON	10
PRAP IBC DATES 2j	SOFIS	LIMALONGES	8
GESTION DE CRISE	SDIS	SDIS	10
INCENDIE AGENTS DE NUIT 09H12H	SDIS	SDIS	10
MANAGER LA GENERATION Z	Activago	CHAURAY	13
PRAP SS 4j	SOFIS	LEZAY	8
BONNES PRATIQUES D'HYGIENE MODULE 1 *	QUALYSE	Qualyse	0
HACCP MODULE 2 *	QUALYSE	Qualyse	0
LA BIEN TRAITEMENT DANS L'ACCOMPAGNEMENT	Cnfpt	PRAECQ	16
LA BIEN TRAITEMENT DANS L'ACCOMPAGNEMENT	Cnfpt	BRIOUX	17
HYGIENE ALIMENTAIRE TEMPS DE REPAS	Cnfpt	CHAURAY	0
SOINS PALLIATIFS ET ACCOMPAGNEMENT PAS EN FIN DE VIE	Cnfpt	MOUGON	16
LE TOUCHER DANS LA RELATION DE SOINS	Cnfpt	CELLES/B	13
			121

*Formations non réalisées faute de participants

2 formations QUALYSE ont été annulées faute de participants. Le groupe explique la difficulté de libérer le personnel.

Par ailleurs, des formations « référents Montessori » avec l'entreprise solidaire d'innovation sociale **ReSanté-Vous** ont été réalisées pour plusieurs EHPAD dans le cadre du projet EM-QVT du GCSMS 79. (CF présentation par la commission des projets). 8 établissements ont été concernés.

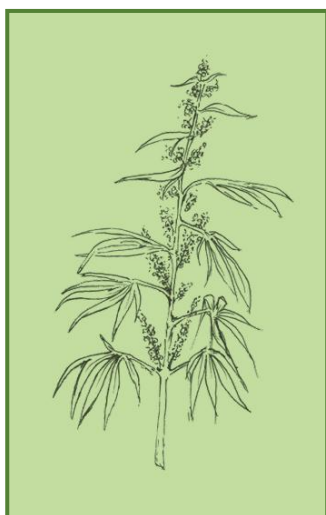


III. PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA CONSOMMATION DU CHANVRE ALIMENTAIRE

« Le fait que le chanvre puisse être utilisé comme aliment (ou super aliment), étonne les gens. Cette plante est souvent associée au cannabis et perçue comme une drogue, impropre à la consommation alimentaire. La réalité est tout autre. Dans notre assiette, c'est une vraie petite merveille. Tant gustativement, que nutritionnellement. En cuisine, on pourra l'utiliser de mille et une manières différentes... L'huile se marie bien avec tous les légumes verts, les céréales, les salades. La farine, avec sa jolie couleur doré foncé tirant sur le kaki, apporte un goût très prononcé et doit être utilisée mélangée à d'autres farines. Quant aux graines décortiquées, elles ont une texture toute douce en bouche et peuvent être mangées telles quelles, saupoudrer un peu dans tous les plats, ou glissées dans des pâtes à pain. Une vraie richesse !!! »

16

David LAPEYRE – Collège Cap de Gascogne, Saint-Sever

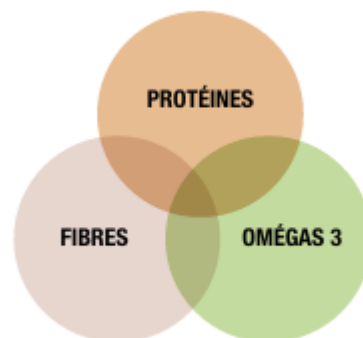


1. Présentation des différents types de chanvres et leurs diverses utilisations :

On connaissait le chanvre comme matière isolante pour le bâtiment ou encore pour ses bienfaits thérapeutiques, il s'invite désormais dans l'alimentation. Cette plante a des **qualités nutritionnelles de premier plan** : jouissant d'une bonne réputation diététique, le chanvre a été testé dans plusieurs Ehpad dont Les Capucines de Civray.

Le chanvre est une fibre végétale de la famille des cannabinaées. Dans ce cas précis, nous parlons du **Cannabis Sativa L**, le chanvre légal, et plus particulièrement du chanvre grande culture. Le chanvre est une plante rustique, adaptée à tous les sols et permettant ainsi d'assurer de bons rendements sur les cultures suivantes. En effet, celle-ci est très résistante à la sécheresse et demande une **faible quantité d'irrigation, 11 fois moins d'eau que le coton** et abrite une très grande biodiversité, fortifiant ainsi la plantation et la production de biomasse : jusqu'à 15 tonnes de matière sèche à l'hectare en quatre mois.

A l'origine de cette initiative d'utilisation de chanvre alimentaire pour la cuisine, **de premiers essais culinaires ont été réalisés en 2022 dans les Deux-Sèvres, la Vienne et la Charente-Maritime** (Ecoles, lycées, crèches, EHPAD, centres hospitaliers, restaurants gastronomique et d'entreprise).





Le projet Chanvre Aimantaire et Santé est **un projet inter établissements impliquant plusieurs EHPAD et établissements de santé de Nouvelle Aquitaine** dans le but de réguler et résoudre les problèmes de dénutrition et de transit lié à l'alimentation prolongée des résidents ainsi que des possibles intolérances au gluten qui est montante dans la population.

Pour ce faire, les soignants, diététiciens qui composent les menus pour les résidents des établissements et cuisiniers sont formés à travers des ateliers pédagogiques dédiés aux chanvres et ses vertus nutritionnels sur la santé. En effet, le chanvre est **naturellement riche en protéines, fibres et lipides comme les Omégas 3 et 6** et peut ainsi être utilisé dans l'alimentation, le bien-être, le cosmétique ainsi que le bâtiment et est inscrit dans une alimentation équilibrée.

2. Les objectifs du projet Chanvre Alimentaire et Santé :

En partenariat avec *Chanvre Nouvelle Aquitaine*, ce projet a pour **objectifs de répliquer les 2 unités de transformation de la filière en Deux-Sèvres** sur l'ensemble de la Nouvelle Aquitaine et ses alentours, comme Chanvre Mellois qui a 25 ans d'expérience sur la culture et est le premier process pour **transformer les pailles en matières pour le bâtiment** ainsi que le *Pressoir des Maisons blanches*, process pour **produire de l'huile, de la farine protéinée et des graines décortiquées**.

Ainsi, plusieurs essais culinaires auprès de **150 professionnels publics et privés de Nouvelle Aquitaine** et environ **60 essais en Deux-Sèvres avec 25 professionnels de santé** ont été réalisés afin de perfectionner l'utilisation du chanvre (décortiqué ou moulu – farine à 50% de

protéines ou à base d'huile) dans les plats et menus à destination des résidents. Une fois validées, les recettes sont anonymisées et transmises aux autres établissements pour être testées auprès des résidents et professionnels.

Ce projet est un **accélérateur du développement du chanvre alimentaire à destination de tous les publics**. Le défi est de continuer de faire connaître **les bienfaits du chanvre** et de **favoriser son accès de manière local** sur différents points de vente de proximité. L'objectif est que le chanvre alimentaire devienne un produit de consommation standard, pour la santé des habitants et de l'économie locale.

3. Les futurs travaux et missions pour peaufiner le projet chanvre alimentaire :

Pour affiner le projet, différents travaux sont en cours et à venir dans le futur. Ainsi, le projet **cherche à permettre un prix constants mensuels des compositions de menus** et de réaliser des tests de vieillissement sur les différentes matières du chanvre afin de mieux **cerner leurs conditions de conservation pour permettre une optimisation des ressources**. Les objectifs de ce projet sont de créer des recettes adaptées aux établissements de santé, des fiches techniques/conseils pour usages hors cuisine, des supports de communication ainsi que de concevoir une trame d'atelier pédagogiques.



Pour ce faire, différentes formations des transformateurs à la démarche qualité sont encore à venir dans le but de guider le projet dans la bonne voie durant les années à venir.

Un banquet avec la dégustation des meilleures recettes a été organisé le 2 juin 2026 par le GCSMS, suivi **d'une phase d'essaimage à l'échelle régionale** (création d'outils de communication et réalisation d'un livret de recettes à destination des établissements de santé). De nombreux professionnels (cuisiniers, diététiciens et soignants) ont été **sensibilisés grâce à des ateliers pédagogiques**.

En partenariat avec :



Avec le soutien des structures :



Lors du banquet partagé organisé le 2 juin 2026 par le GCSMS pour les résidents des différents EHPAD participants au projet, ceux-ci ont eu la chance de **participer à la réalisation des nombreux plats à base de chanvre alimentaire**.

Au menu de ce buffet partagé, Cake aux lardons, pruneaux et chanvre, Boulette de viande au chanvre et ses carottes et navets accompagné de pâtes et enfin gâteau à la pore et chanvre. **A la fin de la journée et du repas, un questionnaire a été donné afin d'évaluer chacun des plats servis.**

19

4. Travaux en cours et à venir par le GCSMS :

	2025										2026		
	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars
Comité de Pilotage	Lancement 25 mars 10h-12h30												Restitution 24 mars 14h45-16h45
Groupe projet			13 mai 14h45-16h45		1 ^{er} juillet 14h45-16h45		23 sep 14h45-16h45		18 nov 14h45-16h45		20 janvier 14h45-16h45		GRAND BUFFET MELLE
Groupe Experts nutritionnels													
Communication					Rédaction livret recettes / fiches conseils						Conception atelier pédagogique		



- Composition de menus mensuels à prix constants
- Tests de vieillissement sur les matières pour mieux cerner leurs conditions de conservations
- Formation des transformateurs à la démarche qualité
- Vulgarisation de l'Analyse de Cycle de Vie (ACV) des graines en circuits courts
- Travail avec l'ANSES sur la terminologie « farine »
- Plan de promotion dans les réseaux nationaux et régionaux (fédération de la boulangerie, filière des huiles, fédération des diététiciens.nes).

Plusieurs supports de communication ont pu être créés et mis en place par le GCSMS :

- 2 livrets de recettes version communicante
- 2 fiches conseils « hors cuisine » version communicante
- Un document d'information sur la démarche et l'intérêt du chanvre pour les établissements de santé et conseils pour la conservation des matières
- Une mini-vidéo présentant la démarche et des témoignages de professionnels de santé et des bénéficiaires.

5. La diffusion du Projet par le GCSMS :

La diffusion des résultats en 2026 réalisés par ce projet attendu dans de nombreux établissements et territoires de Nouvelle Aquitaine se feront :

- Via des ateliers pédagogiques dédiés à former les soignants, les diététicien.nes qui composent les menus ainsi que le cuisinier
- Via des supports de communication afin d'informer les patients, résidents et familles et de sensibiliser les plus de 60 ans
- A l'appui d'un réseau d'animateurs formés en Nouvelle Aquitaine et des acteurs de santé (CLS, CPTS, CRT, GHT, ...).

20

En étroite articulation avec le travail de Chanvre Nouvelle Aquitaine, le but de cette diffusion sur le territoire de Nouvelle Aquitaine est :

- La sensibilisation des consommateurs
- Le renforcement des points de distribution pour faciliter l'achat de proximité
- La création d'une gamme de produits finis de proximité. Exemple : pain au chanvre
- Les R&D sur les matières

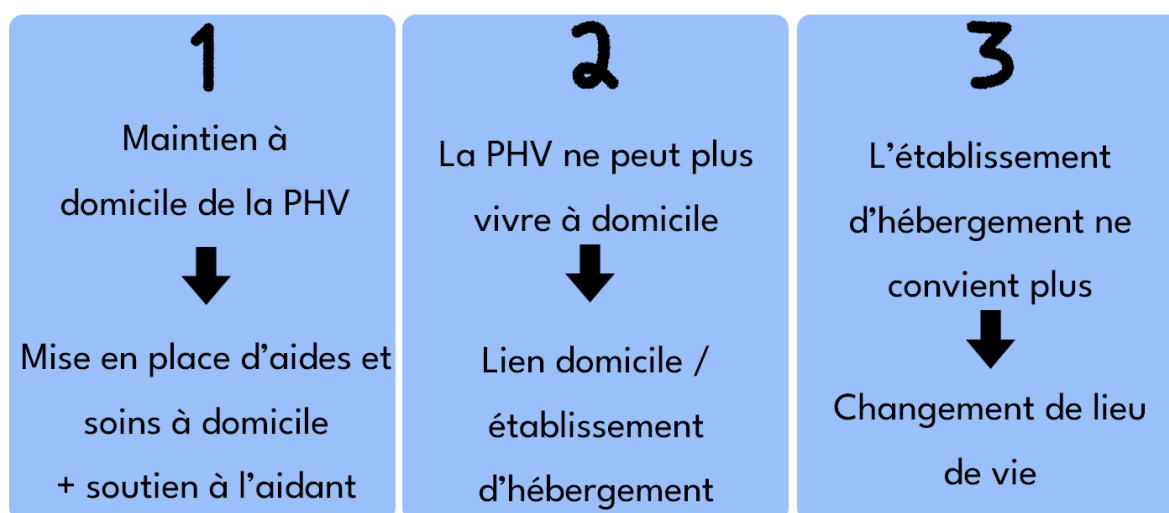


PERSONNES HANDICAPEES VIEILLISSANTES EN LIEN AVEC « APPUIETVOUS »

« Une personne handicapée vieillissante est une personne qui a entamé ou connu sa situation de handicap, quelle qu'en soit la nature ou la cause, avant de connaître par surcroît les effets du vieillissement, jusqu'à entraîner une réduction du champ des activités, notamment sociales. »

21

Ruptures de parcours identifiées



Qu'est-ce qu'une PHV ? [CNSA, 2010]

1. Projet « Parcours des personnes en situation de handicap vieillissantes en Deux-Sèvres » :

Le projet « Parcours des personnes en situation de handicap vieillissantes » fait partie d'un ensemble, en vue de la co-construction de la politique départementale du parcours PHV, en lien avec l'ARS et l'ensemble des acteurs avec l'aide d'un financement CFPPA. En partenariat avec l'ARS Nouvelle-Aquitaine et le Schéma de l'Autonomie des Deux-Sèvres, l'élément déclencheur a été l'avancée en âge des personnes en situations de handicap.

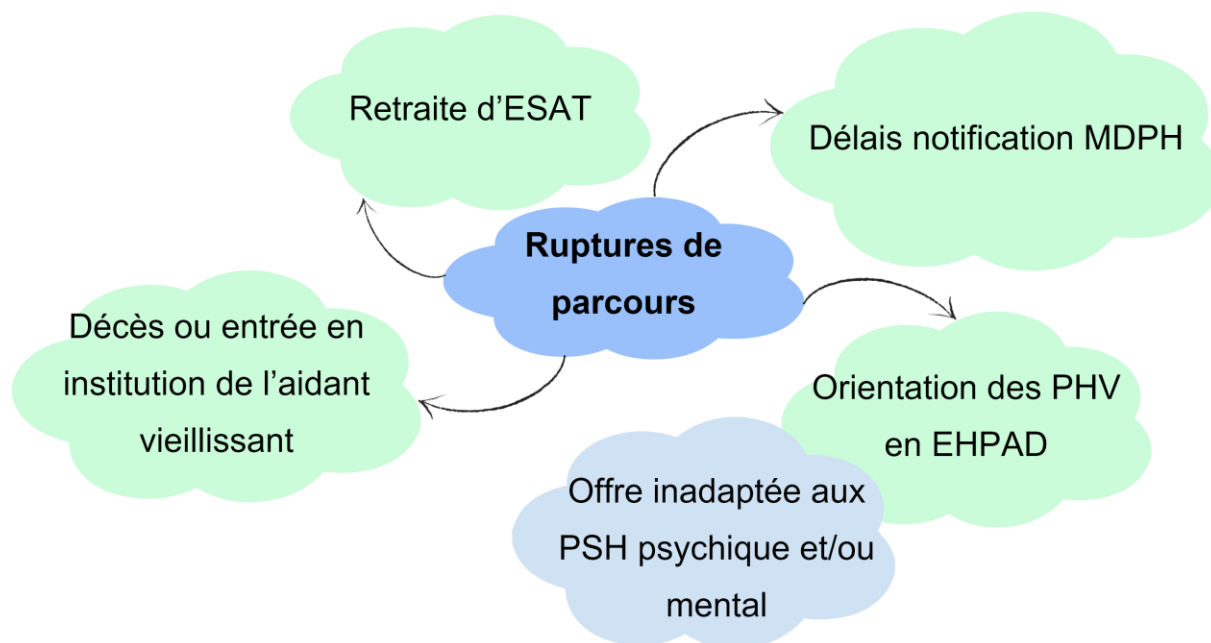
Afin d'accompagner au mieux les personnes en situations de handicap vieillissantes, plusieurs objectifs ont été mis en œuvre pour remédier à cette problématique :

- Réalisation d'un état des lieux de l'existant, des problématiques rencontrées et des initiatives locales pour porter une réflexion partagée sur les parcours des PHV (*Travail partenarial et réflexion partagée pour coconstruire les parcours de demain*) ;
- Elaboration commune d'une boîte à outils départementale sur les parcours des PHV et de leurs aidants vieillissants ;

- Accompagner les différentes structures sur le décroisement des secteurs, dans une logique de parcours ;
- Accompagner les aidants vieillissants dans les évolutions nécessaires par des séances passerelles, visites d'établissements et liens avec d'autres partenaires ;
- Adaptation des villages de la prévention santé aux PSH de plus de 50 ans ;
- Adaptation des supports de présentation de l'outil ICOPE.

2. Les besoins et solutions alternatives / innovantes :

22



Les travaux et recherches ont fait apparaître plusieurs ruptures majeures dans les parcours des personnes handicapées vieillissantes à domicile et en établissement :

DOMICILE

Les 16 services et dispositifs qui accompagnent à domicile (SAMSAH, SAVS, PFR, GRS, DAC, UAAT...) soulignent notamment les besoins lors d'entretiens :

- D'anticiper les ruptures (= repérer les fragilités avant l'urgence) ;
- D'identifier / connaître les acteurs compétents qui interviennent auprès des personnes ;
- De trouver d'autres solutions que l'EHPAD quand le maintien n'est plus possible
- D'élargir le public cible de la PFR à TOUS les aidants ;
- De former les professionnels du handicap au vieillissement et du vieillissement au handicap ;
- De travailler sur les représentations négatives de l'EHPAD.

Une des premières solutions est d'ainsi commencer la mise en relation des professionnels entre eux et de les former.

Différentes solutions et initiatives peuvent ainsi être mise en place ou sont prévus à la suite des entretiens des professionnels accompagnateurs :

- Visite en doublon avec professionnel d'une autre structure ;
- Collaboration avec le DAC ;
- Soutien psychosocial pour les aidants de PSH ;
- Séances passerelles pour anticiper le départ de l'aidant ;
- Adaptation des projets personnalisés qui prennent en compte les choix des personnes ;
- Partenariats naissants entre ESMS et Création de GSCMS ;
- Immersions croisées entre ESMS.

ETABLISSEMENTS

Pour les établissements concernés par le projet, ce sont 14 EHPADs, 2 MARPAHVIE, 20 MAS, 5 FV / FAM (dont 1 MAPHA) et 3 résidences autonomie qui soulignent les besoins dans un questionnaire :

- Moyens humains, matériels et financiers pour assurer l'accompagnement des PHV ;
- Formation des professionnels ;
- Foyer toujours financé en cas de séjour temporaire en EHPAD par exemple ;
- Mise en place de passerelles ;
- Connaissances et communication avec les autres professionnels.

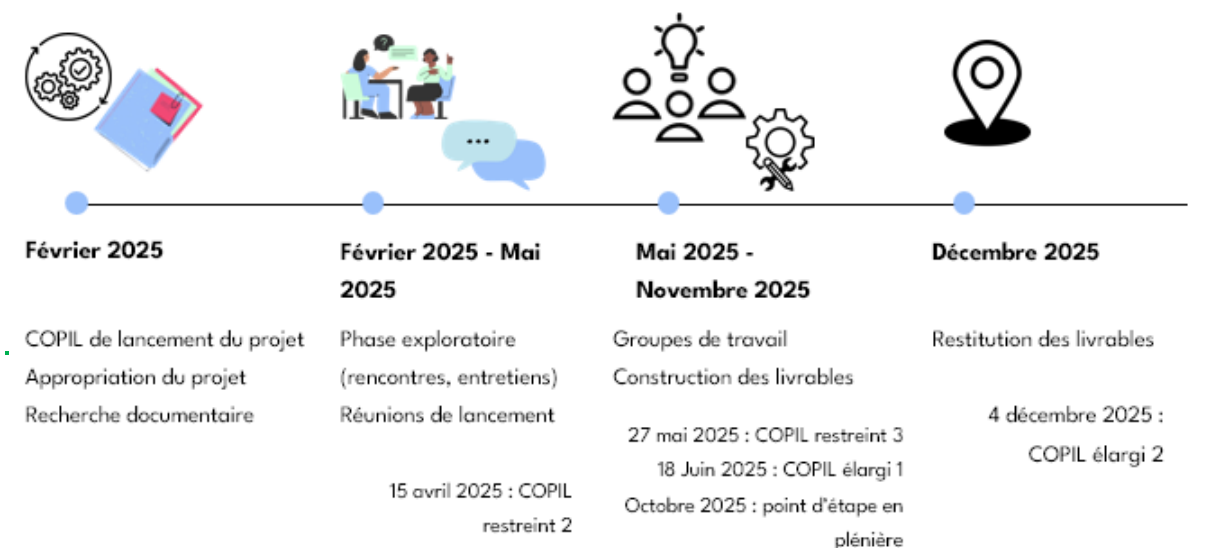
100% des EHPAD (sans UPHV) ne possèdent de moyen supplémentaire pour assurer la prise en compte des PHV.

Différentes solutions et initiatives peuvent ainsi être mise en place ou sont prévus à la suite des réponses du questionnaire pour les établissements concernés :

- Immersions croisées psychiatrie CH / EHPA ;
- Conventions de partenariat entre établissements ;
- Cafés entre établissements (MAS / EHPAD) ;
- Équipe dédiée et formée à l'accompagnement de ce public, référents d'unité ;
- Recrutement d'un professionnel du handicap en EHPAD ;
- Adaptation des activités.

Plusieurs solutions ont déjà été implanté depuis février 2025 pour faire avancer au mieux le projet, notamment pour les hébergements ainsi que les dispositifs implantés :

La mise en place d'unités pour personnes en situation de handicap vieillissantes (UPVH) dans les établissements concernés. 6 EHPADs sont déjà actuellement équipés de ces unités et 30 nouvelles places pour AAC sont encore en cours.



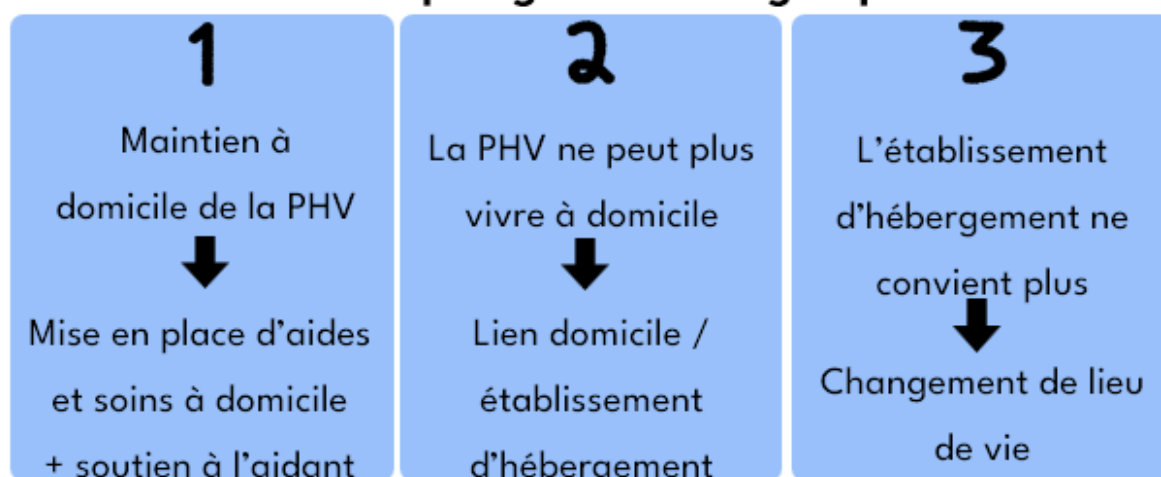
3. Phase exploratrice et groupes de travail :

ENTRETIENS / RENCONTRES PASSE(E)S	
PFR Sud 79	Pôle HVS Aiffres
Pôle HVS ADAPEI 79	SAMSAH APF 79
SAMSAH PsyCAN	AHPAD Saint-Joseph (Chiché)
GRS UDAF	EMHV
Un avenir après le travail	ESAT de la Bressandière ADAPEI 79 (Chatillon-sur-Thouet)
CLS CAN	EPMS Chizé
ARS	CD / CDCA
CTS	CLS HVS
Handi'Espoir 85	SAVS EPCNPH
Entreprise adaptée EPCNPH	Dispositif APV
Plateforme Moncoutant (EMVH, EHPAD Les Bleuets, FDV, Village Senior)	MDPH
EHPAD Notre Dame de Puyraveau	
RENCONTRES PREVUES	
PTSM 79	GCSMS Mellois
CPAM	PFR Sud (Passerelles)
Handisanté	UGECAM Les Terrasses
SAMSAH ADAPEI	

24

GROUPE 1	PLANNING GROUPE 2	GROUPE 3
Vendredi 6 juin – 10h-12h	Jeudi 12 juin – 14h-16h	Mardi 24 juin – 14h-16h
Jeudi 11 septembre – 14h-16h	Jeudi 18 septembre – 14h-16h	Jeudi 25 septembre – 14h-16h
Mardi 14 octobre – 14h-16h	Mardi 4 novembre – 14h-16h	Jeudi 13 novembre – 14h-16h

Thématiques globales des groupes



Actions collectives mise en place lors de la création du projet PHV :

- Séances passerelles – visite d'établissement par le duo PHV / Aidant ;
- Visites d'établissements en groupe constitué de PSH et de futurs retraités d'ESAT ;

- Temps d'échanges en établissement pour aborder la question de la transition vers une autre solution d'hébergement ;
- Animations collectives PA / PH en établissement. Participation de résidents de foyers à des séances de « Jeu adapté » en EHPAD (Nord 79) ;
- Atelier / Formation ICOPE public mixte professionnels et personnes concernées EPCNPH :
 - Adaptation du Flyer de communication en FALC ;
 - Formation des professionnels du handicap à domicile ;
 - Transcription du livret d'évaluation des capacités en FALC.
- Villages de la prévention santé (Sud 79) :
 - Adaptation des fiches parcours en Facile A Lire et à Comprendre (FALC) ;
 - Facilitation de la déambulation par la mise en place d'une signalétique adaptée ;
 - Transcription du questionnaire de satisfaction en FALC ;
 - Mise à disposition de livrets santé BD afin de faciliter l'accès à l'information et à la communication sur les stands.
- Présentation du projet en CVS.



Création d'une plateforme numérique façon Viatrajectoire pour avoir l'ensemble des structures pour PHV. Création d'une plateforme physique qui regrouperait les partenaires et avec un coordinateur pour accueillir les PHV – Boite à outil

CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE EN DEUX-SÈVRES



IV. GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS

Un **groupement de commandes** pour la collecte et le traitement des déchets est une organisation. Elle unit plusieurs acheteurs publics (communes, intercommunalités, syndicats mixtes ou universités) pour passer un marché unique. Cela permet de regrouper les volumes, de baisser les prix et de simplifier les procédures.

Qu'est-ce qu'un groupement de commandes ?

26

1. Projet Groupement pour collecte et traitement des déchets :

Missions	Référent	Observations et calendrier
Rédaction du cahier des charges pour le marché	Fabienne Bruneteau Responsable service Collecte et traitements Déchets – MEP	Fin janvier début Février 2026
Relecture du cahier des charges + rédaction bordereau des prix forfaitaires	Philippe Hoffman Responsable service PREVALEC - CAN	
Rédaction des pièces du marché : CCTP -CCAP – RC- AE	GCSMS Sylvie Cousin - Gwennaëlle Simon + relecture DGS CIAS	Janvier- février 2026
Publication du marché	GCSMS Sylvie Cousin - Gwennaëlle Simon	Mi-février 2026
Analyse des offres et Rédaction du Rapport Analyses des Offres	GCSMS + appui technique du comité de pilotage avec Fabienne Bruneteau et Philippe Hoffman	Fin mars début avril
Réunion de la Commission d'Appel d'Offres	<u>Comité de pilotage : CAO</u> Sylvie Cousin, Gwennaëlle Simon, Benoit Gagnadour, Gilles Chourré, Dominique Six, Camille Boisdon et Maryse Savariau + <u>Techniciens</u> : Fabienne Bruneteau et Philippe Hoffman et un responsable des services technique du GH HVSM et du CIAS	Mi-avril 2026
Attribution du marché	GCSMS Sylvie Cousin - Gwennaëlle Simon	Fin avril 2026
Validation du marché de collecte et traitement	Délibération dans chaque instance de CA des CCAS, CIAS ou associations gestionnaires des ESMS	Mai 2026
Mise en œuvre et déploiement du service	Redevance spéciale sur premier semestre 2026 Facturation du nouveau service du 1 ^{er} juillet au 31/12/2026	1 ^{er} juillet 2026

Débuté en fin d'année 2025 par le GCSMS, l'objectif de ce groupement des différentes structures (EHPAD, Résidences, SPASAD, MARPHA, ...) pour les commandes de la collecte et du traitement des déchets est l'obtention de meilleurs tarifs pour l'ensemble des structures impliqué dans le projet sur les territoires suivants : Mellois en Poitou, Haut-Val-De-Sèvre et Communauté d'agglomération du Niortais.

Pour ce faire, un marché mutualisé doit être implanté et créé afin de mettre en œuvre ce service. Le GCSMS Pays Mellois - Poitou Charente s'engage à porter la gestion de ce marché mutualisé, garantissant ainsi une coordination efficace et une sécurisation des procédures. De plus, le service **Prévention Déchets de Mellois en Poitou** et le service **PREVALEC de la CAN** apporteront leur appui et leur expertise technique pour l'élaboration du cahier des charges et le montage du marché.

2. Le marché mutualisé :

- Un Lot Marché « Ordures Ménagères Résiduelles » et un Lot « Biodéchets »
- Marché unique géographiquement sur tous les territoires couverts : MEP /HVS et CAN
- Marché unique « Collecte et Traitement », un seul lot
- Proposition de la Fréquence de base : une fois par semaine + Variante avec coût supplémentaire / deux fois par semaine
- Durée du marché : 2 ans + 1 + 1 ; possibilité d'évaluation et modifications
- Formule de révision des prix annuelle
- **Critères choix** : Prix = 60 points (question sur la mise à disposition des bacs ou non) / Valeur technique = 30 points (diversité bacs, outils de suivi et traçabilité...) / Environnement = 10 points (filière de traitement...)

27

3. Les engagements à prévoir :

- **Délibération de principe** à prendre en instances pour chaque établissement, avant élection de mars, afin d'affermir les engagements des ESMS dans le marché mutualisé envisagé.
- Le GCSMS rédige un courrier explicatif à destination des ESMS et de leurs instances, accompagné d'un projet de délibération à soumettre pour les CA de janvier 2026.

Enlèvement des déchets : ordures ménagères et bio déchets

Nom de l'établissement	Ville	Organisme collecteur	Fréquence de passage	litrage total des bacs (*)	système de facturation (REOM, TEOM, Redevance spéciale)	coût 2024	coût estimé 2025	coût estimé année pleine	recherche alternatives en cours	Bio déchets, nom de votre collecteur	coût 2024	coût estimé 2025
SUD-VIENNE												
MAFPA La Maisonnaie	Saint-Sauvant											
EHPAD Les Capucines	Civray	SIMER	2 / semaine	2 640 l	redevance spéciale	5 565 €	9 198 €	16 473 €	oui	SIMER	904,66 €	1 922 €
Résidence autonomie Des Coudrais	Civray											
CIAS du Civaisien : - Le Champ du Chail - Le Logis des Charrières - Les Bons Enfants	Chaunay Cuhé											
Résidence autonomie De La Tour	Charroux	SIMER	1 / semaine	660 l	redevance spéciale	1 246, 74 €	1 500 €	1 500 €		Compostage sur place, pas de collecteur	0 €	0 €
SUD DEUX-SEVRES												
EHPAD Les Babelottes	Aigondigné	Com Com Mellois	2/semaine	2750 l	redevance spéciale	3 177 €	11 757 €	17 160 €	oui	compostage sur place, pas de collecteur		
EHPAD Les Chanterelles	Celles-Sur-Belle	Com Com Mellois	2/semaine	3960 l	redevance spéciale	5 016 €	15 364,80	24 710,40 €	oui	Non déployé		
EHPAD Les 3 Clagognes	Brioux-Sur-Boutonne											
EHPAD Résidence Emilien Bouin	Chauray	Rouveau	1/semaine	6000 l	0	0	14 750 €	29 500 €	déjà fait	Mise en place du composteur spt 2025	0	0
EHPAD Les Belottes	Mougon											
CIAS du MELLOIS : - La Rosée d'Antan - La Gareme	Chef-Boutonne Melle											
CIAS du MELLOIS : Fondation Dusouil	Lezay	Com com Mellois	2 / semaine		redevance spéciale	7 022 €	12 012 €	24 012 €	oui	Collecteur biodéchets, modifications pratiques, recyclage		
EHPAD Fondation Brothier	Limalonges	Com Com Mellois	1 / semaine	4 620 l	redevance spéciale	3 511,20 €	9 240 €	14 414 €	oui	Ecovallim (à partir de juillet 2025)	1 278 €	2 556 €
MARPA et MARPAHVE	Péigné Couture D'Argenson											
EHPAD Les Rives de Sèvre	La Crèche	SMC HVS	1 / semaine	5 250 l	redevance spéciale	8 758,48 €	/	9 211,73 €	oui	compostage sur place pas de collecteur	0 €	0 €
EHPAD La Croix d'Hervault	Pamproux											



(*) litrage total = somme des contenances des conteneurs, exemple 3 bacs 660l et un bac 770l = 2750 l

(**) dans l'exemple des Babelottes, extrapolation hausse en année pleine avec le tarif de 0.06 l /litre - tarif qui va augmenter en 2026 -

Résidence Henri Minault	Sauzé-Vaussais	Com Com	1 / semaine	3 080 l	redevance spéciale	2 341 €	5 975,30 €	9 609,60 €	Après RDV et accord du Président	Chasseur	0 €	0 €
EHPAD Fondation Héroïse Dupond	Beauvoir-Sur-Niort	CAN	1 / semaine	1 650 l	redevance spéciale	817 €	817 €	817 €	Non	compostage sur place pas de collecteur	0 €	0 €
EHPAD Du Petit Logis	Prahecq	CAN	1 / semaine	3 630 l	redevance spéciale	3 873 €	3 873 €	3 873 €	Non	compostage sur place pas de collecteur	0 €	0 €
EPCMS La Coudraie-EHPAD	Niort	Niort Agglo	2 / semaine	4 380 l	Redevance spéciale	6 422 € (dont les biodéchets)	9 633 €	12 844 €	Démarches à initier, délai supplémentaire accordé par le collecteur	Niort Agglo	216 €	294 €
EPCMS La Coudraie-Résidence autonomie	Niort	Niort Agglo	2 / semaine	1 120 l	redevance spéciale	572 € (dont les biodéchets)	858 €	1 716 €	Démarches à initier, délai supplémentaire accordé par le collecteur	Niort Agglo	108 €	147 €
NORD CHARENTE												
EHPAD résidence Le Villard	Champagne-Mouton	Calitom	1 / semaine	3500 l		10 317,60 €		10 335,60 €		Envie Poitou Charente	0	585,84 €

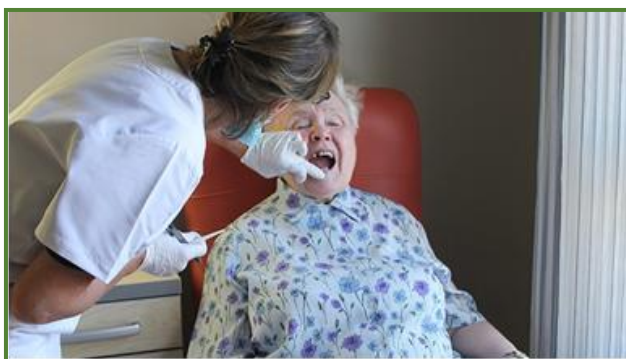
V.LA COMMISSION INNOVATION APPEL A PROJET

1. Administrateurs délégués à la Commission Appel à Projet :

Administrateur délégué	Administrateurs suppléants
Gwenaëlle SIMON	Laurent TOSON pour les RA Maryse SAVARIAU Isabelle BILAS BRIQUET Laure KOLBACH RUFFIN

30

2. Prévention et Santé Buccodentaire, en partenariat avec l'UFSBD



Cet AAP Prévention de la perte d'autonomie centré sur la Santé Bucco-dentaire a été déposé auprès de l'ARS en 2022 par l'EHPAD de Lezay et financé par l'ARS à hauteur de 46 989 €.

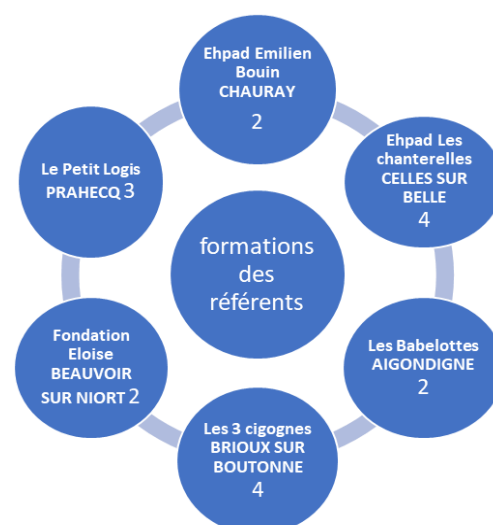
La formation du personnel est réalisée par 2 dentistes de l'UFSBD. Il s'agit de faire bénéficier les résidents du programme

Oralien pour la prévention de la santé bucco-dentaire et la qualité de vie en EHPAD.

Comment ?

- Par la prise en compte optimale et personnalisée des besoins d'hygiène orale,
- A partir de la réalisation de photos et vidéos de la bouche, analysées par informatique sous contrôle d'un chirurgien-dentiste.

Le résident et les proches peuvent ainsi bénéficier de recommandations d'hygiène sur mesure. Ces prises d'images seront répétées régulièrement pour suivre la santé bucco-dentaire. Le chirurgien dentiste habituel reste l'interlocuteur si des soins sont nécessaires.



3. AAP Equipe Mobile QVCT :

Le contexte

La période de crise actuelle a mis à rude épreuve les établissements médico-sociaux : épuisement du personnel et des encadrants, augmentation de l'absentéisme et des situations psychologiques difficiles, pénurie de personnel qualifié. A cela s'est ajouté un cadre de vie personnelle et familiale bouleversé, des difficultés managériales.



31

Mon EHPAD s'engage pour la QVCT de TOUS

Renforcer les liens entre nous pour cultiver l'empathie

Mieux se connaître pour mieux se comprendre

Le contexte de l'EHPAD engendre des contraintes de temps et, par conséquent, nous percevons des impacts sur le plan émotionnel, physique voire éthique. Suis-je fier du travail que je réalise ? Comment pouvons-nous équilibrer les exigences de l'organisation avec le désir du personnel de consacrer plus de temps aux liens humains ?

Cet axe de travail s'appuie sur nos besoins d'interconnaissances, de créer du lien, dans le but de cultiver l'empathie et renforcer une équipe autour d'un projet commun. Il s'agit ici d'un programme qui nous permettra de mieux comprendre les quotidiens des uns et des autres pour favoriser une communication bienveillante entre professionnels, avec sa hiérarchie, avec les résidents et/ou avec les familles.

Déroulement...

NOVEMBRE 2022 : SENSIBILISATION
FÉV. - AVRIL 2023 : FORMATION
MAI - SEPTEMBRE 2023 : SUIVI & ACCOMPAGNEMENT

PARTAGE DE PRATIQUE « INTER-CONNAISSANCE »

Je teste avec curiosité sur la QVCT

Notre équipe de 3 structures participant au programme du renfort du lien pour cultiver l'empathie

Notre EHPAD bénéficie d'un financement de l'ARS Nouvelle-Aquitaine pour continuer ce travail autour de la "Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT)".

Il regroupe 3 structures : la Fondation Héloïse Dupont (Beauvoir sur Nord), l'EHPAD La Croix d'Hervault (Pamproux), l'EHPAD Les Rives de Sèvre (La Criche).

Ce projet, porté par le GCSMS du Pays Mellois Sud Deux-Sèvres, est partenariat avec les prestataires ReSanté-You et l'ARS Nouvelle-Aquitaine, s'inscrit autour de 2 axes de travail. Le second étant sur le thème du sens au travail par la méthode Montessori. Il concerne 8 structures du GCSMS.

Mieux se connaître, pour mieux se comprendre : renforcer les liens pour cultiver l'empathie

Celui du **besoin de liens**, d'interconnaissances dans le but de cultiver l'empathie et renforcer une équipe autour d'un projet commun. Il s'agit ici de former les équipes à l'entrée en relation, la communication bienveillante entre professionnels, avec sa hiérarchie, avec les résidents et/ou avec les familles. Ce projet est dicté par le besoin de **création interdisciplinaire/famille/résident qui est au cœur de la démarche de QVCT**.

4. 2025 – Bilan des AAP / AMI / CNR :

Projet	Partenaire	Structures Concernées	Budget Demandé / Obtenu
Santé Bucco-dentaire Vienne 86 2022	UFSBD	Civray Couhé Chaunay	Obtenu : 30 449 € Enveloppe restante : 30 449 €
AAP Antichute ARS 2024 Deux-Sèvres	SIEL BLEU	Limalonges Aigondigné Lezay	Obtenu : 106 920 € Enveloppe restante : 0 €
AAP Antichute ARS 2024 Vienne	APADAGE	Civray Chaunay Couhé	Obtenu : 106 668 € Enveloppe restante : 0 €
AAP Prévention de la Dénutrition 2024 ARS	INSATIABLES CERENUT	Aigondigné Chauray Lezay Brioux sur Boutonne Prahecq Beauvoir sur Niort Celles sur Belle	Obtenu : 95 591 € Enveloppe restante : 15 654.80 €
EM QVCT 79	RESANTEVOUS SVP	Celles sur Belle Chauray Aigondigné Limalonges Lezay Chef Boutonne Service autonomie de Lezay La Crèche Beauvoir sur Niort Prahecq	Obtenu : 350 000 € Enveloppe restante : 121 972.18 €
GTSMs		Limalonges Civray	Obtenu : 100 000 € Enveloppe restante : 100 000 €
			Obtenu : 689 628 € Enveloppe restante : 268 075.98 €

Communication :

Siel Bleu – Programme Antichute En EHPAD Basé Sur L'activité Physique Adaptée

33



AAC 2024 : Programmes antichute en EHPAD basés sur l'activité physique adaptée à destination des personnes âgées des EHPAD

Contexte de l'action

Le GCSMS souhaite collaborer avec les professionnels **APA** du territoire qui interviennent déjà dans les EHPAD répondant à cet **AAC** et disposent des professionnels formés et qualifiés en capacité de développer très rapidement le programme dans les établissements. Les trois établissements ont donc opté pour la poursuite des interventions de l'Association Siel Bleu par le biais du professeur d'APA **Corentin Bellanger**.

Siel Bleu accompagne les EHPAD depuis plus de 25 ans et a mis en place le programme HAPPIER.

Grâce à ce programme, l'Institut de Politiques Publiques préconise de généraliser la pratique d'Activité Physique Adaptée dans les EHPAD de façon à réduire les risques de chute. Les bénéfices sont observés d'un point de vue des finances publiques mais également sur l'amélioration du bien-être des personnes âgées en résidence.

Objectifs de l'action

- Dépister les facteurs de risques et évaluer les capacités des résidents lors d'évaluation diagnostiques.
- Diminuer la gravité et les conséquences des chutes, concourir au maintien global de l'autonomie chez les résidents participants aux ateliers.
- Pérenniser l'acquis des résidents avec une participation régulière et hebdomadaire aux ateliers d'activités physiques adaptées.
- Améliorer le tonus et la force musculaire des membres inférieurs.
- Améliorer l'estime et la confiance en soi pour que les résidents aient un meilleur sentiment à l'égard des chutes.

**936 H de sport adapté pour les résidents
des 3 EHPAD associés sur 1 an**

EHPAD « Fondation Brothier » - 1, rue de stade – 79190 LIMALONGES
Site internet : gcsmspaysmelloissud79.fr



Professionnels impliqués

Professionnels de l'Association Siel Bleu issus de la formation universitaire Sciences et Techniques des activités physiques et sportives (niveau Bac+3 minimum).

Missions des professionnels

Le suivi en APA est un RDV mensuel d'une heure par résident afin de suivre les comportements actifs ou sédentaires, d'échanger sur les solutions pour bouger plus, les chutes éventuelles et les difficultés que rencontrent les résidents.

Autres temps de sensibilisation :

- Mini conférence de sensibilisation ouverte au public (soignants, familles des résidents, ...)
- Ateliers avec thématiques
- Exercices cibles à faire chez soi
- TMS & APAS
- Demi-journée APAS : séances aidants/aidés, ...

L'ensemble des salariés des établissements seront concernés. Un questionnaire en Form Office sera envoyé via la messagerie Net Soins avant la séance de sensibilisation et après, afin de permettre l'évaluation des connaissances acquises.



En groupe **En individuel** **Sur le lieu de travail**

Ici, avec Siel Bleu, tout le monde bouge avec le sourire!

Grâce à un professionnel de l'activité physique adaptée (diplômé STAPS), pratiquez une activité physique ludique, adaptée à vos capacités, vos besoins, vos envies dans une ambiance conviviale.

Dans le cadre de la prévention santé et des risques, bougez pour la préservation du lien social et de l'autonomie, pour l'amélioration du bien-être ainsi que de la qualité de vie.

Informations pratiques

ACTIVITES PHYSIQUES ADAPTEES

Conférence sur la Prévention des chutes

Lieu : salle de restaurant EHPAD Fondation Brothier

Horaire : 14h45/16h45

Date : Mardi 1 Avril 2025

Dans le cadre de l'appel à projet « Plan antichute 2025-2027 » financé par l'Agence Régionale de la Santé.

Contact

Nom: LAETITIA
Animatrice de l'EHPAD

BARBARA
Ergothérapeute

Coordonnées:

www.sielbleu.org

 **Donnons le sourire à votre santé !**

Sensibilisation du personnel des EHPAD



Description de l'action

2 séances de 1h30 par semaine et par programme soit 6h d'Activité Physique Adaptée par semaine sont prévues pour chacun des 3 établissements sur la première année, soit un total de 18h d'APA par semaine sur les 3 EHPAD.

Les deux séances par semaine seront espacées d'au minimum 1 journée de repos.

**6 jours de sensibilisation des
personnels aux bienfaits des APA**

Election Du Président, Assemblée Générale Du GCSMS

📅 3 octobre 2025 👤 lolita-chardavoine

36

Home > 2025 > octobre > 3 >

Election du président, Assemblée Générale du GCSMS



Le vendredi 5 Septembre 2025 a eu lieu l'élection du président de l'Assemblée Générale du GCSMS.

A la fin de cette session d'élection, M. **Benoît GAGNADOUR**, avocat au Barreau de la Charente, a été élu président de l'Assemblée Générale du GCSMS à la suite de Mme **Sylvie COUSIN**, première adjointe à la municipalité de Celles-sur-Belle et ancienne présidente.



M. Benoît Gagnadour, Président

VI. LA COMMISSION RESIDENCE AUTONOMIE



1. Administrateurs délégués à la Commission :

M. TOSON Laurent Directeur Foyer Résidence Autonomie Henri Minault de Sauzé-Vaussais.

Mme FENIOUX Léa Directrice Résidence Autonomie « La Maisounnaïe » de Saint-Sauvant.

Mme KOLBACH RUFFIN Laure, Directrice du CIAS Civraisien en Poitou et de l'EHPAD et Résidence Autonomie de VALENCE-EN-POITOU

Mme GITON Morgane, Apprentie Directrice de la Résidence Autonomie de CHAUNAY

M. FAVRELIERE Christophe, Directeur Pôle Personnes Agées des MARPA et MARPAHVIE de COUTURE D'ARGENSON et PERIGNE

Mme SAMYN Stéphanie, Directrice de l'EPCMS de NIORT.

37

2. Les Etablissements représentés :

- Résidence autonomie de Sauzé-Vaussais,
- Résidence autonomie de Saint-Sauvant,
- Résidence autonomie de Valence en Poitou,
- Résidence autonomie de Chaunay,
- Résidence autonomie de Civray,
- Résidence autonomie de Couture et Périgné,
- Résidence autonomie de Melle.

3. Calendrier des commissions 2025 :

La commission ne s'est pas réunie en 2025.

Cependant, de nombreux échanges ont eu lieu entre directions, afin de partager les appels à projets disponibles, les réglementations en cours et de se projeter des dispositifs innovants.

4. Bilan des actions 2025 :

Les résidences autonomie sont désormais habilitées partiellement, en Deux-Sèvres, à l'aide sociale.

Les appels à projets et toutes informations utiles sont partagés quotidiennement.

Les résidences autonomie vont désormais se projeter, selon leurs volontés, sur des dispositifs innovants porteurs de sens.

VII. LA COMMISSION ANIMATION



1. Administrateurs délégués à la Commission :

Mme MARSTEAU Florence, Directrice de l'EHPAD de LA CRECHE
Mme BOUCHET Stéphanie, Directrice de l'EHPAD de LEZAY
Mme DARDENNE Florence, Directrice de l'EHPAD de CHEF BOUTONNE
Mme MUSELLEC Sylvie, Directrice de l'EHPAD de CHAURAY
Mme BERTHONNEAU Hélène, Directrice de l'EHPAD de CHAUNAY.

38

2. Les réunions :

La commission animation s'est réunie 6 fois dans l'année 2025 :

- Le 14 janvier à Prahecq
- Le 11 février à Pamproux
- Le 25 mars à Lezay
- Le 21 avril à Celles sur Belle
- Le 16 juin à Chaunay
- Le 22 septembre à Chauray.

Elle a réuni sur chaque temps, entre 10 et 15 animateurs.

3. Les manifestations :

Avril : Concours culinaire à Lezay

Mai : Tournois de pétanques inter-établissement avec la finale à Lezay

Juin : Fête de la musique avec les danseurs du « *chaboussant* » (annulé car fortes chaleurs)

Septembre : Finale du tournois de pétanque à Lezay

Octobre : Les Olympiades à Prahecq

Les différentes manifestations proposées ont permis de réunir, entre 80 et 120 personnes.

Un concours culinaire a été organisé par les animateurs du groupement le 07 avril à LEZAY.

Un groupe de travail (animateurs et directrice de Chaunay) s'est réuni pour son organisation. Une dizaine d'établissements ont participé à ce concours ; Réalisation d'affiches, d'un quizz et d'un trophée par les animateurs. Chaque établissement devait réaliser une recette du broyé revisité...

Un jury représenté par la société BAUBEAU, des histoires racontées en patois et un quizz ont animé ce concours sans oublier la dégustation de tous les gâteaux.

De magnifiques créations, de l'originalité et de la créativité au rendez-vous.

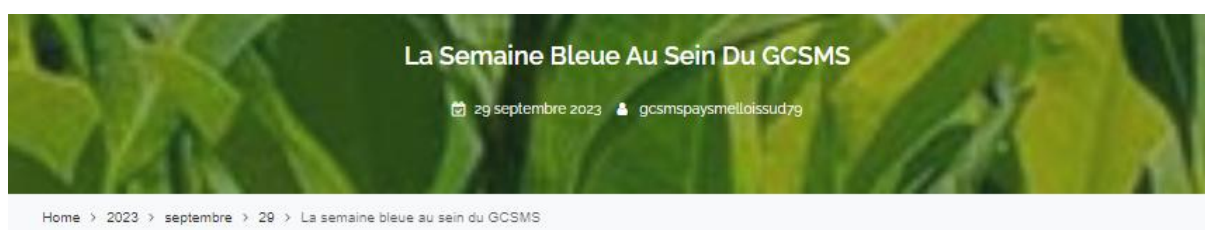


Le concours a été remporté par l'équipe de BEAUVOIR SUR NIORT.

Dans le cadre de la Semaine Bleue, se déroulant du 6 au 10 octobre 2025, une vingtaine d'animateurs du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) Pays Mellois – Poitou Charente ont organisé, le mercredi 8 octobre 2025, à la salle omnisports de Prahecq, une grande manifestation.

Ce rassemblement autour d'un apéritif, offert par la société de restauration CONVIVIO et d'un repas, a été l'occasion de permettre aux résidents de nos établissements de se retrouver pour participer à des Olympiades sur le thème « vieillir une force à partager », en présence d'une dizaine de jeunes du centre de loisir de CHAURAY.

L'occasion de découvrir et de participer à des activités telles que : Les cibles, le cornhole, les jeux de quilles, panier de basket...par équipe.



Dans le cadre de la semaine bleue, se déroulant du 2 au 8 octobre 2023, 22 animateurs du Groupement de Coopération Sociale, et médico-sociale (GCSMS) Pays Mellois – Poitou Charente organisent.

LES OLYMPIADES le lundi 2 octobre 2023,

à partir de 11h00,

à la salle des fêtes de CELLES SUR BELLE.

L'occasion de rappeler la place des aînés dans la société quels que soient leur âge et leur état de santé par une grande manifestation associant une centaine de personnes âgées venant des 25 établissements du GCSMS Pays Mellois – Poitou Charente et les élèves de CP du groupe scolaire Jacques Marie PARSONNEAU de CELLES SUR BELLE.

4. Projets et thèmes abordés :

Sur l'année 2025, Geneviève, l'animatrice de Beauvoir sur Niort est partie à la retraite et Romain, l'animateur de la Crèche est parti vers de nouveaux horizons.

Le groupe de travail pour le concours culinaire s'est retrouvé plusieurs fois pour préparer l'évènement du 7 avril 2025.

Les animateurs ont été associés à un projet mené sur l'année 2026, dans plusieurs établissements du groupement : « Le chanvre dans l'alimentation », avec la réalisation de décoration et d'animations pour le concours et le grand buffet le 2 juin 2026.

Mise en place du groupe WhatsApp des animateurs du groupement.

Echange lors des commissions, sur les évaluations externes de nos établissements

Réflexion sur de nouveaux projets à mettre en œuvre au sein de la commission sur l'année 2026.

40



Un projet organisé par le GCSMS

En partenariat avec Convivio



GCSMS Pays Mellois – Poitou Charente

EHPAD « Fondation Brothier » - 1, rue de stade – 79190 LIMALONGES

Site internet : gcsmspaysmelloissud79.fr

VIII. FONCTIONNEMENT ET TRAVAUX DU COMITE TECHNIQUE

1. Administrateurs adjoints du Comité Technique :

Mme Gwenaëlle SIMON, Directrice de l'EHPAD « Les Babelottes » de Mougou,
Mme Sandra SAUSSEAU, Directrice de l'EHPAD « Les Chanterelles » de Celles sur Belle,
M. Christophe LAURENS, Directeur général CIAS de Lezay,
Mme Isabelle BILAS BRIQUET, Directrice de l'EHPAD « Le Villard » de Champagne Mouton,
M. Laurent ROSON, Directeur Résidence Autonomie « Henri Minault » de Sauzé-Vaussais.

41

2. Administrateurs délégués du Comité Technique :

Mme Laure KOLBACH-RUFFIN, Directrice de l'EHPAD « Le Champ de Chail » et de la Résidence Autonomie « Le Champ de Chail » de Valence en Poitou,
M. Thierry PAITRE, Directeur de l'EHPAD « Fondation Héloïse Dupond » de Beauvoir sur Niort et de l'EHPAD « Foyer Résidence du Petit Logis » de Prahecq,
Mme Sylvie MUSELLEC, Directrice de l'EHPAD « Résidence Emilien BOUIN » de Chauray,
Mme Florence DARDENNE, Directrice de l'EHPAD « Les quatre saisons » de Chef Boutonne-CIAS Mellois en Poitou,
M. Thierry COMBREAU, Directrice de l'EHPAD « La Croix d'Hervault » de Pamproux,
Mme Florence MARSTEAU, Directrice de l'EHPAD « Les rives de Sèvre » de La Crèche,
Mme Céline GROLLEAU, Directrice de la Résidence autonomie de la Tour - CCAS de Charroux,
Mme Hélène BERTHONNEAU, Directrice de l'EHPAD « Le Logis des Charrières » et de la Résidence Autonomie « Les bons enfants » de Chaunay,
Mme SAMYN Stéphanie, Directrice de l'EPCMS de La Coudraie,
Mme ARNOUX Hélène, Directrice du SPASAD du CIAS Mellois en Poitou,
M. Christophe FAVRELIERE, Directeur Pôle Personnes Agées, MARPA et MARPAHVIE Couture d'Argenson et Périgné, MELIORIS,
Mme Morgane GITON, Apprentie Directrice Résidence Autonomie « Les bons enfants » de Chaunay,
Mme Léa FENIOUX, Directrice CCAS et Résidence Autonomie « La Maisounnaïe » de Saint-Sauvant,
Mme Viviane CLIO, Directrice de l'EHPAD « Les trois cigognes » de Brioux sur Boutonne,
Mme Isabelle CRETOIS, Directrice Résidence Autonomie « Les coudrais » de Civray,
M. Madhi BELHARET, Directeur de la Résidence Autonomie « La Garenne » de Melle – CIAS Mellois en Poitou,
Mme Sylvie COQUILLEAU, Directrice de l'EHPAD « Les Cèdres » de Payroux,

3. Les Etablissements représentés :

- EHPAD « Fondation Brothier » de Limalonges
- EHPAD « Les Babelottes » de Mougou
- EHPAD « Le Champ de Chail » de Valence en Poitou
- Résidence Autonomie « Le Champ de Chail » de Valence en Poitou
- EHPAD « Les Chanterelles » de Celles sur Belle
- EHPAD « Foyer Résidence du Petit Logis » de Prahecq
- Fondation « Héloïse Dupond » de Beauvoir sur Niort
- EHPAD « Résidence Emilien BOUIN » de Chauray
- Résidence Autonomie « La Maisounnaie » de Saint Sauvant
- EHPAD « Les quatre saisons » de Chef Boutonne
- Résidence Autonomie « Henri Minalt » de Sauzé-Vaussais
- EHPAD « Le Villard » de Champagne Mouton
- EHPAD « La Croix d'Hervault » de Pamproux
- EHPAD « Fondation Dussouil »
- EHPAD « Les Trois Cigognes » de Brioux sur Boutonne
- CIAS de Lezay
- EHPAD « Les rives de Sèvre » de La Crèche
- Résidence Autonomie « La Garenne » de Melle
- Village Retraite de Lezay
- Mélioris
- Résidence Autonomie de Charroux
- EHPAD « Le Logis de Charrières » de Chaunay
- Résidence Autonomie « Les bons enfants » de Chaunay
- EPCMS de La Coudrais
- SPASAD du CIAS Mellois en Poitou
- Résidence Autonomie de Civray

4. Les réunions :

Le comité technique s'est réuni 9 fois au cours de l'année 2025 :

- Le 31 janvier à Limalonges
- Le 28 mars à Chauray
- Le 23 mai à Lezay
- Le 13 juin à Civray
- Le 4 juillet à Aigondigné
- Le 29 août à La Crèche
- Le 26 septembre à La Crèche
- Le 7 novembre à Aigondigné
- Le 5 décembre à Chaunay

Nouveaux arrivants : Christine DUPLAN, Directrice de l'EHPAD des Brizeaux
Céline NUNES CORREIA, nouvelle Directrice du CCAS du Civraisien et de la Résidence Autonomie La Coudraie.

La direction de Pamproux ne sera plus assurée par Florence MARSTEAU, Monsieur COMBREAU Thierry a repris l'établissement depuis février 2025.

5. Projets et thèmes abordés :

Plateforme Ublo : Un retour sera fait par les établissements qui ont adhésés. Pour l'instant Ublo ne donne pas une grande marge de manœuvre.

Institut supérieur de formation par Alternance : Richemont : donne la possibilité de faire des apprentissages : un levier supplémentaire. Existe pour bac pro SAPAT, Direction, et ESF.

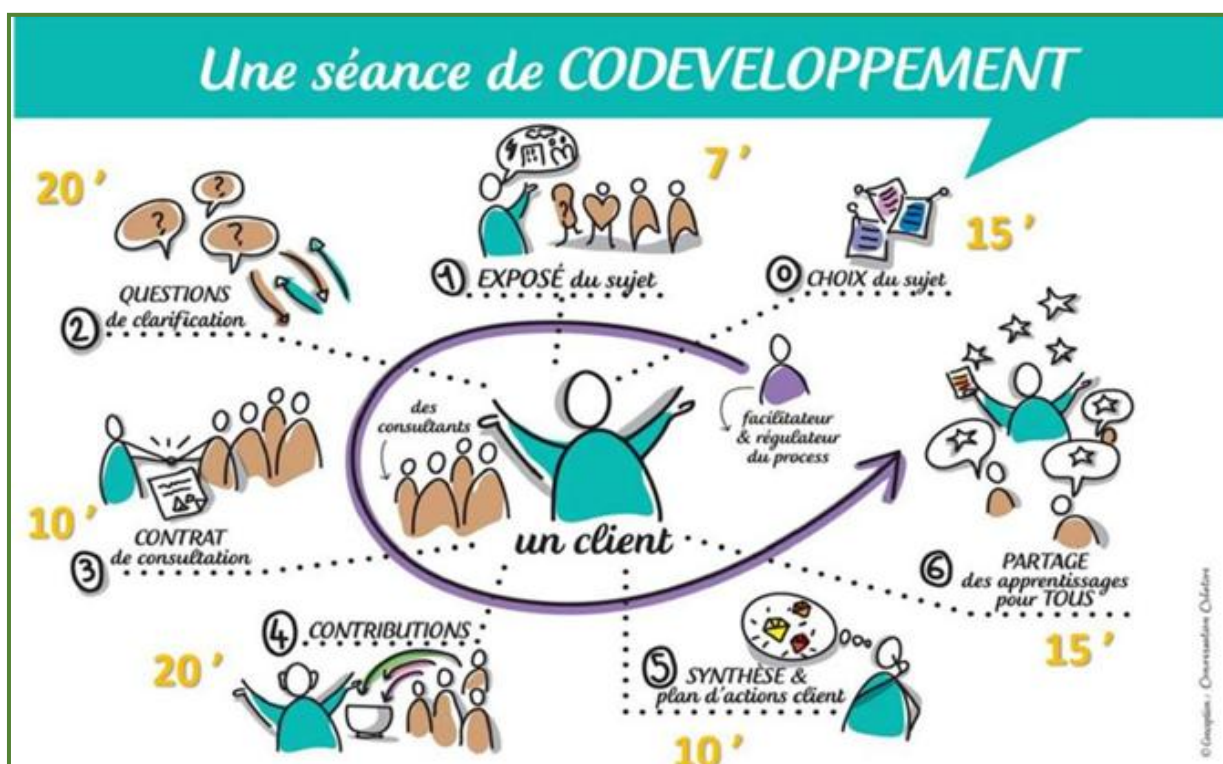
Justin Move : 1 programme de 18h d'ateliers dans chaque établissement aménageable entre 3 et 6 mois et qui peut être organisé comme tel sur chaque structure :

- 1 journée complète (matinée 3h + après-midi 3h) par établissement pour la mise en place de l'atelier « Engagement Institutionnel » (avec la fresque de la mobilité version entreprises + escape game) et la mise en place de l'atelier « A vos baskets » autour des Mobilités Actives sur la pratique du vélo ou de la marche (course géocaching + marche fitness/afghane/en conscience ou atelier vélo).

- 4 ½ journées de 3h pour la mise en place des autres ateliers sur :

- « Les Mobilités Durables » avec Le Jeu de la Mobilité ou le café de la Mobilité,
- « La Santé et Qualité de Vie au Travail » avec « Bouge ton poste » et le jeu de plateau sur la QVT + plateforme numérique Siel Bleu au Travail,
- « La Fresque de la Mobilité » version citoyens,
- « Les Mobilités Actives » avec (course géocaching + marche fitness/afghane/en conscience ou atelier vélo).

Au total, ce serait 11 programmes pour le GCSMS du pays mellois soit **198 heures financées par les CEE pour sensibiliser entre 100 et 120 salariés à la QVT et la mobilité active et durable**. Chaque salarié pourrait aller dans l'établissement de son choix en fonction de son planning et du nombre de places. La mutualisation est possible !



La qualité de vie et les conditions de travail comme axe transversal



La QVCT a constitué un axe particulièrement important des travaux de l'année. L'accompagnement de l'Équipe Mobile QVCT 79 a permis de faire émerger des initiatives dans les établissements et d'envisager leur pérennisation. La poursuite de cet accompagnement prévoit notamment des temps de suivi dans les structures, des échanges inter-établissements et une journée de formation réunissant les ambassadeurs.



Le projet Justin Moov, porté avec SIEL BLEU, illustre cette volonté de passer d'une réflexion générale à des actions concrètes. Il associe mobilité durable, mobilités actives, prévention santé et qualité de vie au travail. Les ateliers proposés autour de la marche, du vélo, de la mobilité durable, de la fresque de la mobilité ou encore de « Bouge ton poste » permettent d'aborder la QVCT de manière collective et participative. Le choix de permettre aux salariés de participer aux ateliers dans différents établissements renforce également la dimension de mutualisation et favorise les échanges entre professionnels.

Plus largement, les échanges des comités techniques montrent une volonté de prendre davantage en compte les conditions d'exercice des professionnels. La réflexion engagée au sein de la commission IDEC, notamment sur les situations de souffrance professionnelle et sur l'animation des réunions, participe de cette démarche.



Prévention, santé et accompagnement des personnes : développer de nouvelles réponses

Les comités techniques ont également été l'occasion d'explorer de nouvelles modalités de prévention et d'accompagnement. Plusieurs appels à projets ont été étudiés, notamment dans les domaines de la prévention des chutes, de la dénutrition, du bien vieillir et de la prévention santé.

La réflexion autour du handicap et du vieillissement illustre particulièrement cette recherche de nouvelles réponses. Le GCSMS a participé aux échanges visant à mieux prendre en compte les situations des personnes handicapées vieillissantes, les freins à leur accueil et les besoins des établissements. L'objectif est notamment de faire remonter les réalités de terrain et de contribuer à la construction d'outils et de réponses adaptés. La réflexion porte également sur la création d'une plateforme permettant de mieux identifier les structures et les partenaires susceptibles d'intervenir auprès des personnes handicapées vieillissantes.

Dans le même esprit, la prévention santé et les dispositifs tels qu'ICOPE ont été identifiés comme des pistes de travail à approfondir. Le développement des CRT constitue également un axe important, avec la réflexion sur leur organisation, leur financement et leur articulation avec les établissements.

45

Des projets communs autour de la restauration, de la nutrition et du développement durable

La commission restauration constitue un autre exemple de réflexion collective. Le projet Chanvre a progressivement évolué d'une réflexion autour de l'approvisionnement et des achats vers un projet plus large associant alimentation, nutrition, santé et animation. Le travail engagé avec Chanvre Santé Nouvelle-Aquitaine et la plateforme d'achats Proclub vise notamment à étudier les possibilités d'intégration de produits issus de la filière chanvre dans les marchés des établissements.

La préparation d'un temps collectif autour du « Chanvre Santé » témoigne également de la volonté de croiser les compétences : restauration, diététique, animation et accompagnement des résidents. Le projet reste ainsi à construire collectivement, avec notamment un travail à poursuivre sur l'approche nutritionnelle.

La gestion des déchets constitue un autre sujet sur lequel la mutualisation apparaît pertinente. Un groupe de travail a été engagé afin de recueillir les données des différents établissements, d'analyser les volumes et les coûts et d'étudier la possibilité d'une consultation commune. L'objectif est d'harmoniser les pratiques et d'anticiper les évolutions liées à la redevance spéciale, tout en recherchant des économies d'échelle.



Le numérique et les nouvelles organisations au service des établissements

Les comités techniques ont enfin permis d'examiner plusieurs solutions susceptibles de faciliter les pratiques et les échanges : plateformes numériques, outils de communication interne, téléconsultation et téléexpertise.

La réflexion autour de la télémédecine a notamment porté sur les besoins des établissements et les usages possibles de la téléconsultation et de la téléexpertise, en particulier pour certaines spécialités comme la dermatologie, les plaies ou l'endocrinologie. L'ouverture d'outils aux IDE des EHPAD est envisagée comme un moyen de faciliter l'accès aux compétences médicales spécialisées.

D'autres solutions numériques ont été présentées, notamment pour améliorer la communication avec les résidents et les familles, centraliser certaines informations ou faciliter la réservation de prestations. Ces propositions font toutefois l'objet d'une réflexion collective sur leur pertinence, leur coût, leur utilisation réelle et leur capacité à répondre aux besoins des établissements.

46

Une réflexion qui accompagne l'évolution du GCSMS

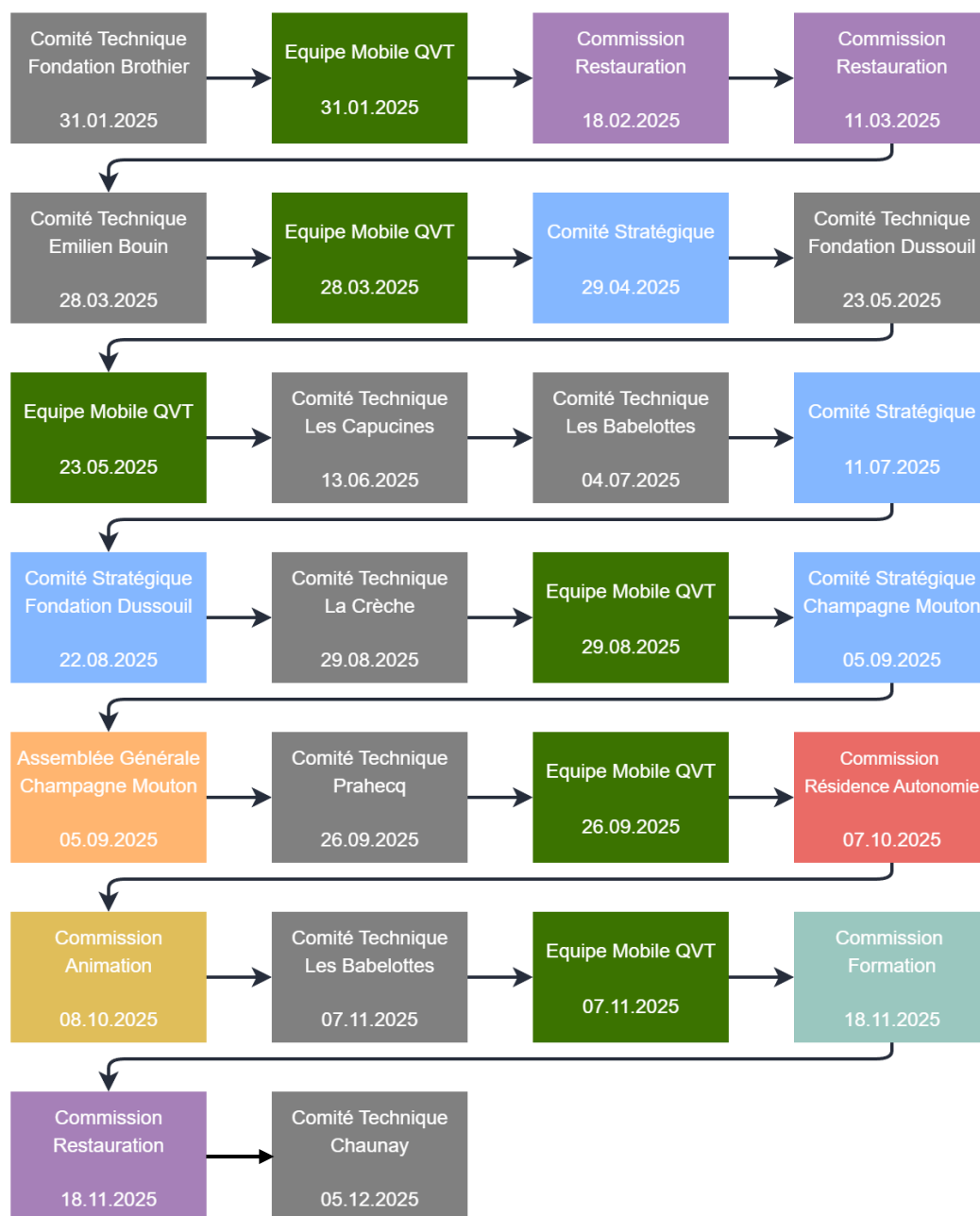
Enfin, l'année 2025 a été marquée par des échanges réguliers sur l'évolution du GCSMS et la perspective du GTSMS. Ces discussions témoignent d'une réflexion plus large sur l'organisation future des établissements, la mutualisation des fonctions et la capacité collective à porter des projets structurants.

Ainsi, les travaux menés en comité technique ne se limitent pas au suivi des projets : ils constituent progressivement un espace de réflexion stratégique et de partage des pratiques. Les établissements y confrontent leurs expériences, identifient leurs besoins communs, testent de nouvelles solutions et recherchent ensemble les conditions permettant de les mettre en œuvre.

Cette dynamique permet au GCSMS de jouer pleinement son rôle de soutien aux établissements : mutualiser les moyens, favoriser l'innovation, accompagner les professionnels et construire collectivement des réponses adaptées aux évolutions du secteur médico-social.

IX. LES INSTANCES DU GCSMS EN 2025

26 instances ont été réunies dans l'année 2025 pour le GCSMS.





**Groupement de Coopération Sociale et
Médico-Sociale
Pays Mellois – Poitou Charente**

EHPAD « Fondation Brothier »
1, rue du stade
79190 LIMALONGES

Site internet : gcsmspaysmelloissud79